

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2018

	<b>Page</b>
1. Appel.....	1
2. Approbation de l'ordre du jour.....	1
3. Approbation du PV du 7 juin 2018 .....	1
4. Approbation du PV du 28 juin 2018 .....	2
5. Nomination d'une secrétaire adjointe pour la législature 2016-2021 .....	2
6. Démissions .....	2
7. Assermentations .....	4
8. Communications de la Présidente .....	5
Discours de Mme la Présidente Catherine CARP.....	5
9. Communications de la Municipalité .....	7
10. Nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances.....	8
11. Nomination d'un membre à la commission de recours .....	8
12. Nomination de deux membres suppléants à la commission des pétitions .....	9
13. Postulat de M. Vassilis VENIZELOS du 2 novembre 2017 « Besoins en équipements et en infrastructures : il faut trouver de nouvelles sources de financement » Rapportrice : Mme Aude BRIAND .....	9
14. Postulat de Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI du 22 mars 2018 « Femmes en marche : un autre regard sur l'espace urbain » Rapportrice : Mme Cinzia GALLI RATANO .....	12
15. Préavis n° PR18.09PR concernant l'adoption du règlement concernant l'intervention artistique sur les bâtiments et ouvrages communaux. Rapportrice : Mme Anne-Louise GILLIÈRON .....	14
16. Préavis n° PR18.13PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 300'000.- pour la réalisation d'un équipement de type terrain « multisports » dans le quartier des Moulins, l'adoption de la réponse à la motion du 1 <sup>er</sup> septembre 2005 de Monsieur le Conseiller communal Jean-David Chapuis demandant l'étude des possibilités d'occupations sportives pour les adolescents et le rapport de la Municipalité sur le postulat du 31 mai 2007 de Madame la Conseillère communale Chantal Guibert demandant la création d'un terrain de jeux dans le quartier Général-Guisan. Rapporteur : M. Ruben RAMCHURN.....	20
17. Préavis n° PR18.16PR concernant l'adoption, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), du projet relatif aux travaux de réaménagement provisoire de l'Avenue Kiener. Rapportrice: Mme Marceline MILLIOUD .....	22
18. Préavis n° PR18.17PR concernant l'adoption, en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou), du projet de réaménagement des rues de Graveline et du Valentin. Rapporteur : M. Sébastien NOBS.....	24
19. Propositions individuelles et interpellations.....	25
19.1 Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Fuites dans les réseaux d'eau et de gaz).....	25
19.2 Une Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Certificats d'énergie pour l'électricité et le gaz) .....	32

19.3	Une Question de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Planification scolaire) .....	36
19.4	Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Désengorger le trafic de transit à Yverdon-les-Bains).....	38
19.5	Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Schubertiades 2019) .....	39
19.6	Une Question de Mme la Conseillère Aurélie Maude HOFER (Interdiction d'accès aux cours d'école).....	40
19.7	Une Question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (Informations annuelles sur les aliénations, acquisitions immobilières et acquisitions de participations dans les sociétés commerciales pour la CAIMM et la COFI) .....	41
19.8	Une Question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (Nouvelle salle du Conseil à l'Aula Magna) .....	42
19.9	Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Futures manifestations d'envergure dans le domaine culturel) .....	43
19.10	Remerciement de M. le Conseiller Bart WIND (CO18.05 Rapport postulat "Pour un rachat de l'électricité au prix du marché") .....	44

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 septembre 2018

**Présidence**

Madame Catherine CARP, Présidente

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,  
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

---

**1. APPEL**

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Anne GILLARDIN GRAF, Claude-Anne JAQUIER, Stéphane BALET, Michel BRANCACCIO, Nicola DI MARCO, Jean-Claude DYENS, Patrick ECOFFEY, Philippe GUIGNARD, Marc NICODET, Brian OOSTERHOFF, Maketa Avelino PINTO et Vassilis VENIZELOS.

**Membre absente :**

Mme la Conseillère : Hiba ADEN.

Membres présents	<b>86</b>
Membres excusés	<b>12</b>
Membre absent	<b>1</b>
Effectif actuel	<b>99</b>

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

---

**2. APPROBATION DE  
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.**

---

**3. APPROBATION DU PV  
DU 7 JUIN 2018**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 7 juin 2018** n'appelle aucune remarque.

**Vote**

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

---

4. APPROBATION DU PV  
DU 28 JUIN 2018

Vote

Tel que présenté, le procès-verbal du 28 juin 2018 n'appelle aucune remarque.

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

---

5. NOMINATION D'UNE  
SECRÉTAIRE  
ADJOINTE POUR LA  
LÉGISLATURE 2016-  
2021

Suite à nos démarches de recrutement pour le remplacement de Mme Christine MORLEO, le Bureau du Conseil communal est heureux de vous soumettre la candidature de Mme Gaëlle VON BERGEN, ici présente, au poste de secrétaire adjointe pour la législature en cours.

Au bénéfice d'un CFC d'employée de commerce obtenu en 2002 auprès de SOS Ambulances à Lausanne, Mme Gaëlle VON BERGEN a occupé une poste de secrétaire dès 2003, puis de secrétaire de direction dès 2011 auprès de S.T.A.R. Ambulance Sàrl à Epalinges. Poste qu'elle a décidé de quitter pour nous rejoindre.

Cette habitante d'Yverdon-les-Bains depuis une dizaine d'années, est, en parallèle à son activité professionnelle, secrétaire au sein du comité de l'Association du Marché aux truffes à Bonvillars.

Le Bureau remercie par ailleurs le Service des ressources humaines de la Ville d'Yverdon-les-Bains pour sa précieuse collaboration dans le cadre de la recherche de candidatures.

Y-a-t-il d'autres propositions de la part de l'assemblée.

Comme il n'y a qu'une seule candidature pour un poste à repourvoir, je propose une élection tacite conformément à l'article 14 alinéa 2 de notre règlement, sauf avis contraire de votre part.

Cela ne semble pas être le cas.

Et considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, Mme Gaëlle VON BERGEN est nommée secrétaire adjointe pour la législature 2016-2021.

*Applaudissements*

Mme Gaëlle VON BERGEN, je vous félicite pour votre nomination. Nous aurons le plaisir de vous assementer au point 7 de l'ordre du jour.

---

6. DÉMISSIONS

En date du 27 juin dernier, le courrier suivant nous a été adressé :

*Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

*Pour des raisons de santé, je me vois dans l'obligation de vous présenter ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Zamir DUSHAJ.

M. Zamir DUSHAJ a accédé à ce Conseil lors de la législature précédente, soit le 25 juin 2015, pour le Parti socialiste. Absent pour des raisons de santé durant l'année politique 2016-2017, il a ensuite démissionné du Parti socialiste pour siéger en indépendant dès le 7 décembre 2017.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Zamir DUSHAJ pour son engagement au sein de notre Conseil.

Et je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Lors du point 12 des propositions individuelles et interpellations de la séance du Conseil communal du 28 juin dernier, M. le Conseiller Jacques FIVAZ nous a lu sa lettre de démission car il ne souhaitait pas que cette démission passe par un point de l'ordre du jour.

M. Jacques FIVAZ a accédé à ce Conseil le 1<sup>er</sup> janvier 1986, cela fait donc 32 ans. Il a été membre et suppléant de la Commission de gestion durant de nombreuses années, membre la Commission des affaires immobilières de 2003 à 2006 et membre de la Commission des finances de 2006 à 2011.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Jacques FIVAZ pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions ainsi que la Commission de gestion, la Commission des affaires immobilières et la Commission des finances. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 16 août dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

*Madame la Présidente,*

*N'arrivant pas à m'engager comme je le souhaiterais et comme le voudrait la fonction de Conseiller communal, je vous présente ma démission avec effet immédiat.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Robin DELISLE.

M. Robin DELISLE a accédé à ce Conseil lors de la législature précédente, soit le 4 octobre 2012 pour le parti des Verts. Il était membre de la Commission de recours dès 2013, suppléant de la Commission des finances et suppléant de la Commission des pétitions dès juillet 2016.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement M. Robin DELISLE pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions ainsi que la Commission de recours, la Commission des finances et la Commission des pétitions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

En date du 16 août dernier, j'ai reçu le courrier suivant :

*Madame la Présidente,*

*Mesdames, Messieurs du Bureau du Conseil,*

*Par la présente, j'ai le regret de vous faire part de ma démission du Conseil communal et ceci rétroactivement pour la date du 18 juin 2018.*

*Effectivement, suite à des problèmes personnels, je me suis vue contrainte de quitter la Commune d'Yverdon-les-Bains pour une commune avoisinante, ce qui m'oblige de quitter notre Conseil communal.*

*Je tenais à remercier les membres de ce Conseil pour ces quelques années passées parmi vous, pour les apprentissages et les expériences enrichissantes que cela m'a apporté.*

*Je vous souhaite à tous le meilleur pour la suite, tant dans les débats animés de cette salle que dans votre vie personnelle et qui sait, peut-être à bientôt.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Mme Harmony PILLADO.

Mme Harmony PILLADO a accédé à ce Conseil lors de la législature précédente, soit le 4 juin

2015, pour le Parti socialiste. Elle a été membre du Bureau de décembre 2016 au 30 juin 2017 et membre suppléante de la Commission des pétitions dès juillet 2016.

Au nom du Conseil communal, je remercie très sincèrement Mme Harmony PILLADO pour son engagement au sein de notre Conseil, de son Bureau et de ses diverses commissions, ainsi que de la Commission des pétitions. Je lui souhaite mes meilleurs vœux pour le futur et bien du plaisir dans sa nouvelle commune.

## 7. ASSERMENTATIONS

La démission de Mme Sophie MARTIN, annoncée lors de notre dernière séance, celles de MM. Zamir DUSHAJ, Jacques FIVAZ et Robin DELISLE, et de Mme Harmony PILLADO laissent le Conseil communal avec cinq sièges vacants.

Mme Judith WÜRGLER, première des viennent-ensuite de la liste des Verts, née en 1989 et domiciliée à la rue du Canal 11 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Sophie MARTIN.

M. Kassim PALANY, premier des viennent-ensuite de la liste complémentaire du Parti socialiste yverdonnois, né en 1972 et domicilié à l'avenue du Général-Guisan 13 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Zamir DUSHAJ.

Mme Pascale FISCHER, suivante des viennent-ensuite de la liste complémentaire du Parti socialiste yverdonnois, née en 1957 et domiciliée à l'avenue Haldimand 73 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Jacques FIVAZ.

M. Arif KRYEZI, suivant des viennent-ensuite de la liste des Verts a renoncé au mandat de Conseiller communal. M. Younes SEGHROUCHNI, suivant des viennent-ensuite de la liste des Verts, né en 1990 et domicilié au chemin de Sous-Bois 17 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Robin DELISLE.

M. Anthony REYMOND, suivant des viennent-ensuite de la liste complémentaire du Parti socialiste yverdonnois, né en 1989 et domicilié à l'avenue Pierre-de-Savoie 52 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Harmony PILLADO.

M. Kassim PALANY, s'étant excusé ce soir pour cause de vacances programmées et réservées depuis plusieurs mois, sera assermenté lors de notre prochaine séance.

Je prie Mmes Gaëlle VON BERGEN, Judith WÜRGLER, Pascale FISCHER et MM. Younes SEGHROUCHNI et Anthony REYMOND de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Mmes Gaëlle VON BERGEN, Judith WÜRGLER et Pascale FISCHER, MM. Younes SEGHROUCHNI et Anthony REYMOND, je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 7 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

*Lecture du serment par Mme la Présidente Catherine CARP.*

**Mme Gaëlle VON BERGEN :** « Je le promets »

**Mme Judith WÜRGLER :** « Je le promets »

**Mme Pascale FISCHER :** « Je le promets »

**M. Younes SEGHROUCHNI :** « Je le promets »

**M. Anthony REYMOND :** « Je le promets »

Mmes et MM. les Conseillers, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous souhaite la bienvenue. Et un bon retour également à M. Younes SEGHROUCHNI qui a siégé lors de la législature précédente de juillet 2011 à septembre 2012.

J'espère que vous y vivrez une expérience enrichissante et passionnante.

Par l'intermédiaire de nos scrutateurs, je vous remets un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

Je prie l'assemblée de se rasseoir.

## 8. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

*Discours de  
Mme la Présidente  
Catherine CARP*

Comme le veut la tradition, j'ai l'honneur et le plaisir d'ouvrir cette séance par un discours.

Je voudrais vous remercier de m'avoir élue à nouveau à ce poste de Présidente du Conseil communal. C'est un très grand honneur que d'être investie de cette fonction de Présidente de la deuxième Ville du Canton de Vaud.

C'est une tâche difficile après la magnifique année de Pascal GAFNER qui m'a précédée !

Yverdon-les-Bains est une Ville que j'ai appris à connaître, à aimer. Elle grandit et je suis convaincue de la capacité de notre Ville à avancer unie pour répondre aux défis qui l'attendent.

A nous tous de sauvegarder les équilibres qui font la qualité de la vie dans cette belle Ville.

A nous de travailler ensemble, à avoir des idées, réfléchir à l'avenir tout en étant conscients de la réalité et des contraintes.

Vous connaissez tous les quatre accords toltèques ?

La culture toltèque est une culture qui s'est développée au Mexique, entre l'an 900 et 1200 de notre ère. Le terme « Toltèques » désigne les « maîtres bâtisseurs ». Les Toltèques sont censés être à l'origine de toute civilisation.

**Le premier accord toltèque** : que votre parole soit impeccable

fait référence aux mots qui sortent de nos bouches. C'est important d'être conscients que les mots ont leur propre pouvoir.

Chaque phrase a un impact négatif ou positif sur nous-même et sur la personne qui vous écoute.

Optons donc pour les bons mots qui sont faits pour encourager et motiver.

Une parole impeccable est une parole saine, sans jugement.

Je vous invite, et moi la première, à prendre du recul et de voir quelle émotion motive notre intervention, la joie, la colère, le moi égoïste ou pour le bien de la communauté. Cherchons la bienveillance dans nos propos car à mon sens, c'est la seule manière d'avancer.

**Le deuxième accord toltèque** : n'en faites pas une affaire personnelle

C'est intéressant, nous ne sommes touchés par le jugement des autres que si l'on se donne l'accord d'être blessé. Là aussi, il s'agit de prendre du recul et d'essayer de comprendre l'autre.

**Le troisième accord toltèque** : ne faites pas de supposition

La supposition, imaginer ce que les autres peuvent bien penser. N'est-ce pas se créer du souci

sans fondement ?

Vérifions les faits auprès de la personne concernée.

**Et le quatrième accord toltèque** : faites toujours de votre mieux.

C'est évident n'est-ce-pas ? Mais qui l'applique vraiment au quotidien, en conscience ?

Faire de son mieux, c'est s'accepter soi-même, tel que l'on est aujourd'hui. C'est se donner des objectifs réalistes en fonction de nos capacités.

Ces quatre accords toltèques sont simples et méritent d'être appliqués quotidiennement.

Respectons nos différences, nous voyons tous des facettes différentes de la même réalité : nous pouvons apprendre les uns des autres et c'est ainsi que l'échange est enrichissant pour tous. Si nous travaillons dans cet état d'esprit, nous augmentons l'efficacité avec laquelle nous œuvrons pour notre Ville et notre plaisir de travailler ensemble.

J'ajouterais que si j'ai des hésitations par rapport à certaines décisions, je suis très ouverte à des propositions, à des suggestions comme cela a été le cas pendant ma première année de présidence.

Je vous remercie de votre attention

*Applaudissements*

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Recours déposé par  
Mme Aude BRIAND et M.  
Daniel COCHAND contre  
la décision du Conseil  
communal du 1er mars  
2018 acceptant le  
PR17.31PR*

concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 6'195'000.-, incluant le montant du crédit d'étude de CHF 740'000.- accordé dans le cadre du préavis PR 13.43, du 17 décembre 2013, pour la réalisation d'une salle de gymnastique et de deux salles de rythmique à la rue Pestalozzi

En date du 4 juillet 2018, le Conseil d'Etat a décidé que :

- I. Le recours interjeté par Mme Aude BRIAND et M. Daniel COCHAND est rejeté.
- II. Un émolument de CHF 800.- est mis à la charge des recourants qui succombent, solidairement entre eux.
- III. Les recourants verseront solidairement entre eux à la Commune d'Yverdon-les-Bains une indemnité de CHF 500.- à titre de dépens.
- IV. Les recourants verseront solidairement entre eux à la Municipalité d'Yverdon-les-Bains une indemnité de CHF 500.- à titre de dépens.

Cette décision est disponible auprès de notre secrétariat pour consultation.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Présidence de la  
Commission de gestion*

Dans sa séance du 11 juillet dernier, la Commission de gestion a nommé Mme Fanny SPICHIGER à la présidence et Mme Joëlle BETTEX à la vice-présidence.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆



*Sortie de la Montagne de la Ville 2019*

A vos agendas, dans sa séance du 27 août dernier, le Bureau du Conseil communal a fixé la date de la traditionnelle Sortie de la Montagne de la Ville au vendredi 28 juin 2019 à 16h.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Festival AlternatYv*

A votre entrée dans la salle, vous avez reçu le programme de l'AlternatYv Festival qui se tiendra les 15 et 16 septembre prochain au Château d'Yverdon-les-Bains.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Décès*

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre les décès de :

- M. Marcel CHEVALLEY, père de notre collègue et amie Mme Catherine CHEVALLEY, et de
- M. John GAILLARD, Conseiller communal de 1982 à 1985.

Ainsi que la semaine dernière :

- Le décès de trois membres de la famille proche de notre collègue et ami M. Jean-David CHAPUIS.

Mme la Conseillère, M. le Conseiller, chères familles, nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments douloureux. Et au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 19 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD
- Une Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER
- Une Question de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD
- Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Question de Mme. la Conseillère Aurélie Maude HOFER
- Une Question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO
- Une deuxième Question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO
- Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Et suivant l'heure, une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER

## **9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

Nous prenons acte des communications :

- CO18.04 concernant le plan des investissements 2018 – 2027.
- CO18.05 concernant le rapport sur le postulat de Monsieur le Conseiller Bart Wind du 3 décembre 2015 remplaçant sa motion « Pour un rachat de l'électricité au prix du marché »
- CO18.06 concernant un amendement à l'article 20 du projet de règlement général de police (cf. préavis PR 17.32PR) – accès aux abords des bâtiments scolaires.
- Ainsi que les communications reçues par courriel ce jour :
- CO18.07 concernant le rapport sur le postulat de Monsieur le Conseiller communal Vassilis VENIZELOS du 4 décembre 2008 « Pour un diagnostic énergétique des bâtiments de la

Ville ».

- CO18.08 concernant un changement de pratique en matière de dépassement des crédits d'investissement.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Non, Mme la Présidente.

**10. NOMINATION D'UN  
MEMBRE SUPPLÉANT  
À LA COMMISSION  
DES FINANCES**

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Suite à la démission de M. Robin DELISLE du Conseil communal, la commission des finances se trouve avec un siège à repourvoir comme membre suppléant.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :**

Le groupe des Verts a le plaisir de vous proposer Mme Judith WÜRGLER.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Merci Mme la Conseillère.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il n'y a qu'un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

**Résultat**

Considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **Mme la Conseillère Judith WÜRGLER est nommée membre suppléante de la Commission des finances.**

Mme. la Conseillère, je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission de surveillance.

**11. NOMINATION D'UN  
MEMBRE À LA  
COMMISSION DE  
RECOURS**

Suite à la démission de M. Robin DELISLE du Conseil communal, la commission des recours se trouve avec un siège à repourvoir comme membre.

J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :**

Le groupe des Verts a le plaisir de vous proposer M. Benoist GUILLARD.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Merci Mme la Conseillère.

Je propose une élection tacite puisqu'il n'y a qu'un candidat pour un poste à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Et considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **M. le Conseiller Benoist**

**GUILLARD est nommé membre de la Commission des recours.**

M. le Conseiller, je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission thématique.

**12. NOMINATION DE DEUX MEMBRES SUPPLÉANTS À LA COMMISSION DES PETITIONS**

Suite aux démissions de Mme Harmony PILLADO et de M. Robin DELISLE du Conseil communal, la Commission des pétitions se retrouve avec deux sièges à repourvoir comme membres suppléants. J'attends donc des propositions de la part de l'assemblée.

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Le groupe socialiste vous propose la candidature de Mme Pascale FISHCER, nouvelle Conseillère communale dès ce soir.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Merci M. le Conseiller.

Une deuxième proposition ?

**Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :**

Le groupe des Verts a le plaisir de vous proposer M. Younes SEGHROUCHNI.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Merci Mme la Conseillère.

Je vous propose une élection tacite puisqu'il y a deux candidats pour deux postes à repourvoir, conformément à l'article 11 de la LC, si vous n'avez pas d'objection à cette manière de procéder ? Cela ne semble pas être le cas.

Et considérant que les conditions d'une élection tacite sont remplies, **Mme. la Conseillère Pascale FISCHER et M. le Conseiller Younes SEGHROUCHIN sont nommés membres suppléants de la Commission des pétitions.**

Mme la Conseillère, M. le Conseiller, je vous souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette Commission thématique.

**13. POSTULAT**

**DE M. VASSILIS VENIZELOS DU 2 NOVEMBRE 2017 « BESOINS EN ÉQUIPEMENTS ET EN INFRASTRUCTURES : IL FAUT TROUVER DE NOUVELLES SOURCES DE FINANCEMENT ».**

**RAPPORTRICE : MME AUDE BRIAND**

*Composition de la commission*

Mme et MM. les Conseillers Aude BRIAND remplaçant M. Roland VILLARD, Jean-François CAND, Marc NICODET, Sébastien POMILIO LEUTHOLD, Paul-Arthur TREYVAUD, Vassilis VENIZELOS et Julien WICKI.

Toutes les Conseillères et tous les conseillers ont reçu une copie des rapports de la commission, Mme Aude BRIAND lit d'abord les discussions générales entre les commissaires.

Une majorité de commissaires est d'avis qu'il vaut la peine de se doter d'une telle taxe, susceptible d'amener une manne financière providentielle pour la réalisation d'équipements et

d'infrastructures.

D'autres villes ont sauté le pas et apparemment, à la connaissance de ces commissaires, il n'y aurait pas eu d'incidence ressentie sur le marché immobilier, puisque ces villes restent attractives.

Par ailleurs, il conviendra de respecter les compétences de la Municipalité, ainsi il serait possible d'envisager une application différenciée de cette taxe qui tiendrait compte des spécificités des projets (exemption pour les projets d'intérêt public ou pour les projets de petite taille par exemple). Une telle nuance permettrait de ne pas figer la situation en appliquant un pourcentage fixe sur tout le territoire communal.

Quelques commissaires ont des avis divergents sur l'introduction de cette taxe supplémentaire, qui viendrait s'ajouter aux autres taxes déjà existantes, se cumulant également à la plus-value foncière (20%). Ils craignent qu'elle ait ainsi un effet de dissuader les promoteurs d'investir dans notre Ville.

Pour ces mêmes commissaires, l'application d'une telle taxe diminuant de fait la marge bénéficiaire des promoteurs, engendrera un report presque automatique sur les loyers, sur les prix de vente et possiblement sur la qualité des ouvrages.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

*Discussion sur Postulat*

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

**M. le Conseiller Olivier JAQUIER :**

Je me permets d'intervenir en qualité de président de la Commission des finances. Cette dernière a siégé ce soir avant notre séance du Conseil pour traiter du postulat en question. Le rapport n'étant pas disponible lors de sa dernière séance.

Lors de ses débats, la Commission des finances a fait ressortir plusieurs points. Il s'agit dans un premier lieu d'étudier la mise en place d'une taxe et non de faire le débat sur la taxe à proprement parler. Les arguments de chacune des parties qu'elles soient pour ou contre, sont tout à fait recevables et factuels.

Certains membres de la Commission des finances craignent une perte d'attractivité pour notre Ville au détriment des agglomérations voisines, et d'envoyer ainsi un message négatif au milieu économique.

Les nouveaux habitants de notre Ville d'Yverdon, attendent des équipements au niveau des infrastructures récents, ce qui pose toujours la sempiternelle question du problème de leur financement. Enfin la Commission des finances demande depuis de nombreuses années, au vu des prévisions financières de la ville, l'étude de nouvelles rentrées financières justement.

Comme l'a relevé la commission, la Municipalité dans le cadre de l'étude de ce postulat, peut proposer des alternatives à cette taxe, tout en laissant, notre Ville attractive.

Sur cette base, les membres de la Commission des finances vous recommandent avec 3 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention, Mesdames et Messieurs les Conseillers de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Peut-être juste un petit rappel pour dire d'où vient en fait cette taxe sur l'équipement communautaire à la base. Actuellement ce que fait la Ville, ce que font d'autres villes, c'est de passer par des conventions signées entre les pouvoirs publics et les partenaires privés, mais des conventions qui demandent à ces partenaires privés de financer certains équipements communautaires. Le problème de ces conventions, c'est qu'elles sont très fragiles juridiquement mais c'est justement, parce qu'un promoteur une fois s'est retourné contre une de ces conventions que le Député PLR Jacques HALDY a proposé au Canton, de se doter d'une loi que chaque commune pourrait adopter ensuite sur l'équipement communautaire.

En fait, ce que prévoit cette taxe sur l'équipement communautaire, c'est de faire la même chose que ce qu'on fait déjà avec les conventions, mais cette fois-ci avec une base juridique qui serait solide. Si on se place du point de vue des promoteurs, c'est clair qu'effectivement il y a le risque que les promoteurs voient leur marge réduite, et c'est quelque chose auquel il faut qu'on soit attentif mais en oubliant pas que, d'ailleurs cela a été mentionné avant, si jamais cette taxe devait être introduite, et bien elle viendrait baisser d'autant la taxe sur la plus-value, puisque la plus-value serait moins importante sur la vente d'un bien immobilier ou d'un terrain, enfin un terrain plutôt qu'un bien immobilier.

Donc l'effet cumulatif de ces deux taxes est atténué par cet effet-là. Après on peut aussi estimer que c'est que vrai que, lorsqu'un promoteur ou qu'un vendeur fait un gain intéressant dans notre Ville, et bien il peut participer au financement ensuite de ce qui va de tout façon devoir se faire, des arrêts de bus pour ce nouveau quartier, des garderies, etc.

Si on se place de l'autre côté, c'est quelque chose qui a été évoqué aussi par la présidente de la commission, c'est du côté des locataires en bout de chaîne si on veut, on peut craindre effectivement une hausse des loyers pour ces locataires, mais mine de rien, la nouvelle Loi sur le logement nous a doté d'outils efficaces pour protéger les loyers pour les locataires avec les revenus les plus faibles. Quant aux locataires qui ont des revenus plus importants, bien peut-être qu'ils seront prêts, on avait fait le calcul en commission pour un loyer à CHF 2'000.-, ce n'est pas anodin, cela serait peut-être une hausse de CHF 20.- par mois peut-être si l'entier de la taxe devait être reproduit sur les locataires ce qui est encore à prouver, parce que cela n'a pas tellement été vérifié dans les autres communes. Alors pour quelqu'un qui peut effectivement se payer un loyer plus important, est-ce qu'il est prêt à payer peut-être CHF 10.-, CHF 15.- ou CHF 20.- par mois en plus, en bénéficiant dans ce cas dans son quartier de toute une série de biens communautaires ?

Dans la balance, je pense que plusieurs locataires feront le choix d'effectivement pouvoir bénéficier de ces biens communautaires, surtout que si ça ne passe pas par cette taxe, ça devra passer par l'impôt, et ça, ça pose évidemment un problème pour notre Commune, c'est le dernier point sur lequel je voulais venir.

On a une Commune avec un taux d'imposition qui est dans la moyenne, mais par contre avec un point d'impôts qui est très bas historiquement. Et donc on sait qu'on peut difficilement passer par l'impôt pour rehausser nos finances communales ou alors il faut qu'on remonte le point d'impôts de manière extrêmement importante dans notre Commune. On fait face à d'importantes dépenses à venir, de grands projets qui sont extrêmement importants pour notre Ville, et du coup la position du groupe socialiste est simple. Il nous semble qu'on ne peut tout simplement pas se payer le luxe d'étudier parce que c'est bien de ça dont il s'agit, c'est étudier l'éventualité d'une telle taxe, c'est tout ce que demande le postulat, c'est que la Municipalité fasse un rapport sur l'intérêt qu'il y aurait de se doter d'une telle taxe. Et il nous semble que dans ce contexte-là, balayer de la main le postulat en se disant, bien non, on ne veut pas étudier cette possibilité, et bien c'est prendre un trop grand risque. Et on a besoin d'y voir au moins un peu plus clair pour ensuite pouvoir décider si oui ou non, on veut d'une telle taxe qui pourrait rapporter quand même des sommes considérables à notre Ville.

C'est pourquoi le groupe socialiste dans son ensemble vous invite à soutenir le postulat de

Vassilis VENIZELOS, et de le renvoyer à la Municipalité.

Je vous remercie.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors je voudrais m'adresser directement à M. Julien WICKI pour avoir quelques précisions sur les informations intéressantes qu'il nous a apportées. Donc si j'ai bien compris, la taxe passerait avant la taxe sur les plus-values cantonales ?

Donc c'est-à-dire que cette taxe permettrait en fait de réduire, de faire un transfert fiscal du Canton vers la Ville, c'est exact ? D'accord j'aimerais bien qu'on me le confirme plus tard, parce que je n'avais pas compris ça comme ça avant, au sujet de cette taxe. Merci.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRAD :**

Globalement la Municipalité partage les avis des uns et des autres, et les inquiétudes des uns et des autres. Difficultés financières pour la Ville, on le connaît. Si ce n'est peut-être l'appréciation de M. WICKI sur le fait que le taux d'impôt est dans la moyenne, moi je dirais plutôt qu'il est dans la moyenne supérieure. Mais enfin, cela dépend d'où se trouve la moyenne encore, mais enfin, disons que quand on regarde ce que paient les autres ou comment sont taxées les autres villes, on peut quand même considérer qu'on est dans cette moyenne supérieure.

La Municipalité ne s'est pas fait une religion dans cette affaire-là. Effectivement on a les craintes de tout un chacun, de savoir si on pourrait devenir une Commune dissuasive pour des promoteurs ou si encore une fois, une cumulation de ces taxes pourrait faire en sorte que cela se reporte sur le locataire ou le futur acquéreur. Néanmoins on n'est pas sûr non plus, du mariage et de la répercussion ou du mariage fin, entre la taxe sur la plus-value et la taxe sur les équipements communautaires.

Effectivement, M. RAMCHURN et M. WICKI, ont ouvert une porte qui nous intéresse, qu'on connaît, et que l'on pense intéressante de creuser. Donc la Municipalité dans son ensemble, enfin la Municipalité est intéressée de faire cette étude et de voir effectivement les tenants et aboutissants de cette taxe sur les équipements communautaires. Et on pourrait dans ce cas-là, en discuter en toutes connaissances de cause.

Voilà la position de la Municipalité, mais évidemment qu'on va laisser le Conseil décider. Merci.

**Mme la Présidente Catherine CARP**

La parole est toujours ouverte, mais elle ne semble plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une grande majorité, avec quelques avis contraires et quelques abstentions.**

La Présidente remercie la Commission pour son travail.

**14. POSTULAT**

**DE MME NATACHA RIBEAUD EDDAHBI DU 22 MARS 2018 « FEMMES EN MARCHÉ : UN AUTRE REGARD SUR L'ESPACE URBAIN »  
RAPPORTEUR : MME CINZIA GALLI RATANO**

*Composition de la*

Mmes et M. les Conseillers Marie-Christine BERNEY, Catherine CHEVALLEY, Cinzia GALLI

commission

RATANO, Marisa PARDO, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Emilienne WAGNIÈRE, et Brian OOSTERHOFF

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Cinzia GALLI RATANO résume brièvement les discussions.

Pour fixer des critères il faut des connaissances du fait et du vécu. S'adresser aux femmes équivaut à créer un groupe cible pour souligner une vision spécifique à ce groupe. Pour donner aux gens l'opportunité d'être entendus, plusieurs options peuvent être envisagées. Les commissaires décident donc d'accompagner ce postulat par une liste de vœux.

Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Discussion sur Postulat

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

**Mme. la Conseillère Aude BRIAND :**

Tout d'abord, je souhaite saluer la démarche entreprise par ma collègue, les aspects cités dans son postulat touchent, entre autres, aux sentiments d'insécurité que l'on peut avoir dans nos rues yverdonnoises.

Au niveau communal, notre groupe avait proposé plusieurs solutions pour tenter de diminuer ce sentiment, mais nous n'avons pas toujours reçu le soutien des autres partis.

La mise en place de caméra pour prévenir des incivilités, l'interdiction de la mendicité où des femmes et des filles sont exploitées chaque jour sur nos trottoirs, sur le problème des violences dans les quartiers notamment à la Villette, sur les problèmes de trafic de stupéfiant dans nos rues.

Même si nous saluons le travail constant de la police de proximité, nous regrettons que nos concitoyens puissent encore ressentir cette insécurité. Thème que nous avons toujours défendu au sein de notre Conseil.

Je me réjouis donc qu'après toutes ces années, l'idée puisse venir de ce côté de l'hémicycle qui nous a souvent décrédibilisés sur ces questions.

Le groupe UDC vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

**Mme la Conseillère Cinzia GALLI RATANO :**

Merci, je remercie la collègue pour son soutien à ce postulat, j'aimerais juste préciser une chose dans les discussions de notre commission, nous avons aussi bien parlé de sécurité mais nous avons surtout parlé de donner aux femmes, non seulement de la sécurité, mais de l'assurance et pas l'assurance vie bien évidemment, mais la confiance en soi.

Et la confiance en soi, ça passe à travers la communication. Et la communication entre les femmes de tous bords, de toutes idées, et donc, c'est pour cette raison qu'on a émis ce vœu-là. Merci.

**Mme la Présidente Catherine CARP**

La discussion est toujours ouverte, mais elle ne semble plus demandée, la discussion est close,

	nous votons.
<b>Vote</b>	<b>La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une très large majorité, et une abstention.</b>  La Présidente remercie la Commission pour son travail.
	<hr/>
<b>15. <u>PRÉAVIS</u> <u>N° PR18.09PR</u></b>	<b>CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'INTERVENTION ARTISTIQUE SUR LES BÂTIMENTS ET OUVRAGES COMMUNAUX.</b> <b>RAPPORTRICE : MME ANNE-LOUISE GILLIÈRON</b>
<i>Composition de la commission</i>	Mmes et MM. les Conseillers Aude BRIAND, Anne-Louise GILLIÈRON, Hélène PERCEVAL, Gildo DALL'AGLIO, Didier FORESTIER, Christian GIROUD et Thierry PIDOUX  Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Anne-Louise GILLIÈRON ne donne lecture que des conclusions du rapport.
	<b><u>Mme la Présidente Catherine CARP :</u></b>
<i>Discussion sur article 1</i>	La discussion est ouverte sur l'article 1.  Je vous invite à prendre le règlement, annexe 1 du préavis, à la page 1, et je lis les titres de chapitre.
<i>Règlement Art. 9 Jury de sélection</i>	Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement à l'article 9 du règlement de la part de la Commission.  La Commission souhaite ajouter un alinéa 7 comme suit :
<i>Proposition amendement article 9 du règlement</i>	Dans le cadre de ses délibérations, le jury est informé de l'avis émis par la commission culturelle laquelle aura préalablement été consultée par le Service de la culture.  J'ouvre la discussion sur cette proposition d'amendement à l'article 9 du règlement.
	<b><u>M. le Conseiller Roland VILLARD :</u></b>
<i>Discussion sur amendement article 9</i>	Membre de la Commission culturelle, intéressé par la culture, je dois dire que personnellement je suis très attaché au pour cent culturel et la mise en place de ce nouveau règlement.  Le groupe UDC a eu une longue discussion concernant ce préavis. Dans son ensemble, il est favorable à ce règlement qui grave dans le marbre une pratique que la Commune avait déjà depuis plusieurs années.  Notre groupe rejoint partiellement l'avis de la Commission qui propose un amendement à l'article 9, je cite l'alinéa 7 proposé « Dans le cadre de ses délibérations, le jury est informé de l'avis émis par la Commission culturelle laquelle aura préalablement été consultée par le Service de la culture ».  Pour le groupe UDC, cet amendement qui va dans le bon sens ne va cependant pas assez loin.  En effet, notre groupe souhaite que les membres politiques de la Commission culturelle ne soient pas simplement consultés, mais qu'ils puissent faire partie du jury de sélection et ainsi participer à la décision finale concernant le choix de l'œuvre.  Et c'est pourquoi nous vous proposons le contre-amendement suivant :



2<sup>e</sup> proposition  
amendement article 9 du  
règlement

Insertion de la lettre g à l'article 9, les membres politiques de la Commission culturelle.

Il est évident que les membres politiques de cette Commission ne sont pas des experts en art. Cependant, ils représentent une diversité d'opinion qui serait bénéfique, selon nous, pour les futurs choix artistiques, puisqu'ils sont finalement les représentants de la population yverdonnoise. A relevé que cette Commission décide déjà de subventionnements distribués par la Ville et que ses membres sont pleinement à même de prendre cette charge supplémentaire.

Le groupe UDC vous invite donc à prendre en compte et à accepter cet amendement que nous proposons, qui vise à amener plus de démocratie dans le jury de sélection.

Je vous remercie de votre écoute.

**Mme. la Conseillère Léa ROMANENS :**

Tout d'abord, je tiens également à déclarer mes intérêts, je suis en effet également membre de la Commission culturelle pour le groupe des Verts.

Notre groupe soutient largement le préavis PR18.09PR mais souhaiterait cependant revenir sur l'amendement proposé par la Commission. Bien que le principe de consultation large nous soit cher, celui-ci ne semble pas forcément adapté à cette situation.

En effet, une majorité du groupe ne soutiendra pas, du coup, les deux amendements, pour les raisons suivantes :

Nous n'entrevoions pas de plus-value à ce que la Commission culturelle soit consultée lors des délibérations du jury du pour cent culturel. En effet, cette Commission est soit aiguillée dans ses choix par des experts des divers domaines culturels, mais ses décisions sont votées exclusivement par des Conseillers communaux.

Le jury du pour cent culturel étant composé de deux Municipaux, nous estimons que la population civile et que les regards non artistiquement professionnels sont donc représentés. Nous pensons également qu'il est intéressant d'avoir des regards différents sur des objets d'attribution différents. Il n'est en effet pas seulement question d'esthétisme, mais également de compétences liées à des domaines plus techniques. Cela passe notamment par la présence d'architectes et de services communaux dans le jury.

Finalement, il serait, selon nous, contreproductif de consulter la Commission culturelle, car ceci rallongerait le processus décisionnel déjà long pour le jury existant. En effet, la Commission culturelle se réunissant seulement quatre fois par année, l'attente de l'avis de celle-ci risquerait fortement de ralentir le jury dans son travail.

Merci pour votre écoute.

**Mme. la Municipale Carmen TANNER :**

Tout d'abord, je crois que la Municipalité se réjouit du soutien annoncé des différentes personnes qui ont pris la parole autour de ce préavis. Je vais m'exprimer maintenant sur les deux amendements dans leur ensemble.

Le point commun de ces deux amendements c'est la question de fond, c'est de savoir la place de la population civile dans les choix des œuvres artistiques ou plutôt comment intégrer la sensibilité des personnes qui vivent dans un contexte à une œuvre, au choix d'une œuvre, ce débat aussi autour de la place des experts dans notre société.

Cette question de fond la Municipalité se l'est posée, ainsi que les services qui ont travaillé autour du groupe de travail, et nous avons pris une option plutôt libérale sur cette thématique-là, en prenant le choix de mettre dans le jury deux personnes non-expertes, des Municipaux en l'occurrence, sur six membres, donc 4 experts, donc un tiers, a priori un tiers de personnes non-

expertes.

Si je prends un exemple d'une réalisation sur un espace public, imaginons que mon collègue Marc-André BURKHARD et moi-même soyons dans ce jury, nous n'allons donc pas faire de grandes théories sur l'art, etc., et tout, mais nous allons apporter notre sensibilité. Notre sensibilité aussi en tant qu'élus, où nous représentons le peuple et ses intérêts.

Nous avons pris donc cette option de deux non-experts, pour faire un petit peu la gradation des possibilités qu'on a, reprenons peut-être depuis la base avec un niveau :

- « Niveau 0 citoyen » ça c'est le cas qu'on trouve au niveau du Canton de Vaud, par exemple, Plateforme 10, un gros enjeu, gros montants, là il y avait zéro élu, zéro citoyen.
- On monte d'un cran « Niveau 1 citoyen » ça c'est le cas de la ville de Lausanne, dans son règlement, il y a un élu, c'est la plupart des règlements.
- « Niveau 2 citoyens » je l'ai dit, c'est le niveau d'Yverdon, donc nous sommes déjà largement plus ouverts qu'ailleurs. Nous estimons qu'il faut qu'il y ait un dialogue entre le politique, les citoyens et les experts.
- Et puis l'amendement de la commission ad hoc, le « Niveau 2 + », on pourrait dire avec une consultation de la Commission culturelle. La Municipalité trouve l'approche intéressante. Elle vous laisse juge de cette question. Celle-là pose des questions, c'est vrai, organisationnelles comme il a été dit, des questions aussi d'informations données. Il n'y aura pas la même qualité d'informations entre le jury où les personnes viendront présenter leur projet, et les dossiers que nous lirons. Néanmoins, ça peut être un avis consultatif et constructif.
- Et puis il y a le deuxième amendement où là, on passe du « Niveau 2 + » au « Niveau 9 » avec deux Municipaux, plus sept Conseillers communaux et quatre experts. Alors, ça pose plusieurs problèmes. Et ça touche au but même du jury, si on pourrait le dire. Ça remet en question, à quelques parts des méthodes qui fonctionnent déjà bien ailleurs, mais ça c'est une autre thématique.

Un des buts du jury, c'est de pousser des interventions artistiques progressistes. Pour aller vers une sorte de progrès, toucher à des choses nouvelles, il faut avoir des experts qui ont une connaissance exacte des multiples formes d'expressions. C'est pour ça qu'il est important d'avoir des spécialistes dans la Commission et dans leur majorité. On reste, on permet aussi, à faire élever le débat, à ne pas rester dans un schéma connu mais à toucher d'autres formes d'art, d'expression, de toucher d'autres formes qu'on n'aurait pas encore expérimentées.

Si je prends un exemple connu par le groupe qui a déposé cet amendement, Ferdinand HODLER, bien connu par un ancien Conseiller fédéral, qui aimait cette œuvre-là, qui aimait cet art-là de Ferdinand HODLER. Pas sûr qu'à l'époque, il aurait choisi Ferdinand HODLER comme étant aussi important que ça. Ferdinand HODLER, au début du siècle, n'était pas très aimé, voire méprisé pour son expressionnisme un peu trop avant-gardiste. On sent derrière cette envie-là, sur la question d'un art progressiste, une peur on pourrait dire ça comme ça.

À contrario, moi je ressens cette peur, et nous le politique je pense qu'on doit ressentir cette peur d'une dérive. D'une part qu'on rentre à quelque part dans une forme opérationnelle dans le choix de quelques choses. D'une dérive aussi qu'on pourrait appliquer sur d'autres jurys, architecturaux par exemple. Mais une dérive d'un politique qui se mêle des choix artistiques, alors que toutes les villes se font un devoir et une fierté d'accorder une liberté d'expression aux artistes et programmeurs culturels. Il ne viendrait pas à l'idée par exemple, à ce qu'une Commission politique mette ses choix sur des programmes théâtraux ou muséaux, ça paraît une évidence.

Autre point important dans les buts d'un jury, c'est la responsabilité. Une responsabilité au niveau administratif et juridique, on fait des choix réglementaires au niveau du concours, au niveau de la procédure, du type de concours. Responsabilité au niveau des choix, on doit les assumer, on doit les porter, les justifier dans un rapport de jury, ça demande une implication et aussi une implication au niveau du temps, parce qu'un jury ne peut pas se réunir si tous les membres ne

sont pas là. Imaginez donc avec autant de membres, cela devient extrêmement compliqué, puis responsabilité du jury, c'est aussi une impartialité.

Un autre but du jury, c'est sa crédibilité. La crédibilité c'est extrêmement important. Le concours est un outil pour attirer les meilleurs artistes, pour viser l'excellence. Pour les attirer, un des éléments est la qualité du jury qui donne une expertise. Cela fait venir le meilleur des artistes qui veulent se faire reconnaître par une démarche professionnelle et reconnue. Il en va de l'attractivité du concours, du jury et du prix in fine. C'est important la crédibilité du jury parce que ceci pose des critères, alors je suis allée reprendre des critères d'autres jurys, d'autres concours, et bien sûr il y a la qualité artistique qui doit être jugée, comment elle s'intègre dans le contexte. Mais il y a aussi, et on oublie vite, la faisabilité technique, la durabilité, la sécurité de l'intervention et l'économie générale de la proposition, que ça soit en matière d'entretien notamment.

Pour conclure, j'aurais presque en fait, je m'attendais à quelque part, on aurait pu s'attendre à une question inverse en fait. Mais est-ce qu'il n'y a pas trop de politique dans cette Commission ? Est-ce que finalement on ne remet pas en question le but même de ce préavis, qui semble attirer beaucoup de remarques positives ?

Revenons au but du pour cent culturel, c'est de faire pénétrer la créativité dans le tissu urbain. Mettre en scène une ville qui se raconte. Autre but extrêmement important, rendre l'art accessible à tous. Quoi de plus démocratique qu'un art accessible, qui casse les inégalités d'accès ? Pour y arriver, il paraît du coup évident qu'un jury doit être fort et éclairé, si non ces buts ne sont pas atteints.

Voilà, ce que j'avais à dire sur ces deux amendements. Merci de votre attention.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Une majorité du groupe PLR soutiendra au fond l'amendement de la Commission puisque cet amendement de la Commission propose une notion de consultation d'une part, mais d'une consultation d'une Commission culturelle qui elle-même est composée de personnes issues de divers milieux.

Ça nous semble d'un point de vue consultatif plus représentatif des milieux de la culture, que de vouloir ajouter uniquement les membres politiques de la Commission culturelle.

Voilà c'est une position de la majorité du groupe PLR. Mais il est tout à fait possible qu'une minorité de notre groupe, ou quelques-uns d'entre nous, soutenions également l'amendement du groupe UDC.

**M. le Conseiller Roland VILLARD :**

Pourquoi ne pas instaurer un niveau 9, je dirais. Il y a déjà divers niveaux dans des communes, pourquoi pas instaurer un niveau 9 ?

Nous ne remettons pas en cause les compétences professionnelles du jury, qui est décidé à l'article 9. Nous pensons simplement que par exemple, deux Municipaux ne respectent pas l'ensemble des partis ou l'ensemble de la représentation de la population.

Nous pouvons constater sur les réseaux sociaux que la sensibilité, les sensibilités différentes lorsqu'on parle d'art. Les membres de la Commission culturelle ne peuvent-ils pas être progressistes ? Ça c'est une question pour vous Mme la Municipale. Vous parlez de progressisme. Est-ce que les membres de la Commission culturelle ne sont pas progressistes ? Une autre question pour vous Mme la Municipale, la Commission culturelle n'est-elle pas crédible ? Vous parlez de crédibilité aussi, est-ce que les membres la Commission culturelle ne sont pas crédibles ? Alors pourquoi on a une Commission culturelle à Yverdon et puis pourquoi finalement ne pas supprimer les représentants politiques, puisqu'apparemment ils sont pas

crédibles et progressistes. Voilà, merci.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Alors je trouve très intéressant cette discussion. Effectivement je pense qu'on a touché le cœur du débat puisque on parle de position qui serait progressiste et qu'on oppose effectivement à l'avis du peuple, qui de façon un peu condescendante qui lui effectivement n'aura qu'une vision de l'art un peu primitive et populaire. Alors déjà, j'aimerais bien des éclaircissements sur ce qu'est une culture, ou ce qu'est une vision d'une culture progressiste ? Est-ce que c'est le même progressisme qui a fait qu'on a cloué au pilori Fernand MELGAR récemment ? Je ne sais pas, dans certaines écoles d'art, voilà le rapport.

Je trouve que finalement avoir une Commission avec les élus de la Commission de la culture permet d'avoir des gens qui sont élus, qui sont donc comptables de leur décision devant le peuple, qui ont à rendre compte des décisions qu'ils prennent plus tard. Ça permet de lever les soupçons de cooptation et de copinages qui existent parfois dans le domaine artistique, dès qu'il y a de l'argent public en jeu. Je crois que ça serait vraiment la meilleure façon de faire en sorte que les Yverdonnois s'approprient des œuvres et ont l'impression qu'elles les représentent, puisque finalement au final, bien ces œuvres seront les leurs et pas celles des spécialistes progressistes sortis d'écoles d'art, mais inconnu du grand public.

Voilà, alors je pense que l'exemple de Plateforme 10 était aussi assez intéressant, puisqu'effectivement à Plateforme 10, on a eu un exemple avec des soupçons de copinages ou de choses comme ça, donc je pense que c'est exactement l'exemple de ce qui arrive quand on se déconnecte trop du peuple. Merci.

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Donc le groupe socialiste va soutenir l'amendement proposé par la Commission. Il avait sans vouloir trahir le secret des délibérations, puisque j'ai participé à cette Commission, il avait été envisagé la solution préconisée par nos voisins de gauche pour moi, enfin de droite. Donc on avait envisagé cette solution mais qui a été écartée au profit d'un rôle consultatif de la Commission culturelle, qui nous semble plus adéquat et parce qu'une Commission avec neuf personnes supplémentaires ne nous semble pas possible, cela semble difficile de fonctionner comme ça.

Voilà donc le groupe socialiste vous recommande de voter l'amendement.

**M. le Conseiller Julien WICKI :**

Juste une intervention brève sur le sous-amendement proposé par le groupe UDC.

Alors autant effectivement l'amendement proposé par la Commission est tout à fait intéressant, autant je dois avouer que le sous-amendement, il me semble, rate un peu la cible. Il veut ajouter de la démocratie dans le processus qui est un but tout à fait louable. Mais c'est en créant une commission à deux vitesses et ça ça m'étonne un petit peu, c'est-à-dire qu'on aurait du coup au sein d'une même commission, des commissaires de seconde zone, qui pourraient participer à certaines délibérations de la Commission culturelle, et d'autres commissaires représentants politiques qui eux, pourraient participer à d'autres processus et avoir une voix plus importante notamment effectivement dans cette affaire qui nous intéresse.

Et là, je dois avouer qu'effectivement d'une part je sais pas si c'est réglementairement tout simplement possible d'avoir effectivement une commission avec des commissaires de première et de deuxième catégorie et en plus, en terme de démocratisation, cela ne me semble pas être un excellent exemple que nous donnerions.

Je vous remercie.

**Mme. la Municipale Carmen TANNER :**

Je disais à mes collègues mercredi, que j'étais extrêmement contente de ce débat parce que du coup, j'ai la possibilité de m'exprimer sur les questions culturelles et je trouve le débat extrêmement passionnant.

La crédibilité de la Commission culturelle ! Excellente question mais je crois que dans ce cas de figure là, les enjeux sont complètement différents. On parle de montant plus épais, si on peut le dire. Mais aussi une pérennité de l'œuvre dans le tissu urbain et puis aussi, potentiellement quelques fois on tombera sur les marchés publics. Donc la crédibilité du jury, extrêmement importante dans ce type de démarche

Le cœur de la question pour y revenir, c'est la participation des citoyens. Alors la Municipalité tient véritablement à cœur cette question-là, c'est aussi pour ça qu'on a mis deux élus dans cette commission, dans ce jury. Il faut bien imaginer qu'il y a d'autres moyens pour faire participer, pour avoir la sensibilité des citoyens, ça pourrait être typiquement un critère du concours, dans le cadre du concours qui est lancé, qui est lancé par le jury. Cela pourrait être un critère, de dire que l'artiste doit mettre en place une démarche pour comprendre l'historique du lieu, la sensibilité des gens, etc. Et le jury, regarde ensuite si la personne, l'artiste, les artistes, les collectifs, ont répondu à ce critère-là. Donc il y a aussi d'autres moyens pour faire attention à ces aspects-là.

Voilà merci de votre attention.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

En fait, nous sommes en présence de deux amendements et non pas d'un amendement et un sous-amendement, puisqu'ils portent sur la même disposition et sont opposés l'un à l'autre. Concrètement cela signifie que le Conseil devra se prononcer sur chacun d'entre eux.

Vous avez à l'écran les deux textes, mais je vous lis la deuxième proposition, la première je l'ai lue tout à l'heure. La deuxième proposition d'amendement, soit d'ajouter une lettre g à l'alinéa 1 de l'article 9.

Art. 9 Jury de sélection

<sup>1</sup> Sur proposition du Service de la culture, la Municipalité désigne un jury de sélection lorsqu'un concours a été mis en place. Le jury se compose au minimum des personnes suivantes :

Lettres a. à f. inchangées.

**g. les membres politiques de la commission culturelle**

La discussion est ouverte sur ces deux propositions d'amendement. La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

***Vote s/1<sup>ère</sup> proposition  
d'amendement***

**La première proposition d'amendement, soit d'ajouter un alinéa 7 à l'article 9 du règlement, est acceptée à une large majorité.**

***Vote s/2<sup>e</sup> proposition  
d'amendement***

**La deuxième proposition d'amendement, soit d'ajouter une lettre g à l'alinéa 1 de l'article 9 du règlement, est refusée à une large majorité.**

Je vous lis l'article 9 amendé de ce règlement.

Alinéas 1 à 6 inchangés.

<sup>7</sup> Dans le cadre de ses délibérations, le jury est informé de l'avis émis par la commission culturelle laquelle aura préalablement été consultée par le Service de la culture.

La discussion est ouverte sur l'article 9 amendé de ce règlement.

*Discussion sur article 9  
amendé*

	La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	<b>L'article 9 amendé de ce règlement est accepté à une très large majorité</b> , avec quelques avis contraires et quelques abstentions.
	Je poursuis la lecture des titres de chapitre.
	Suite à l'acceptation de l'amendement de l'article 9 du règlement, l'article 1 du préavis est de fait amendé comme suit :
	<b>Article 1 amendé :</b> Le règlement concernant l'intervention artistique sur les bâtiments et ouvrages communaux <b>tel qu'amendé</b> est adopté.
<i>Discussion sur article 1 amendé</i>	La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé.
	La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	<b>L'article 1 amendé</b> est accepté à l'unanimité.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	<b>Le PR18.09PR tel qu'amendé est accepté</b> à l'unanimité.
	La Présidente remercie la commission pour son travail.
<b>Décision du Conseil</b>	<p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>
	<b>Article 1 amendé :</b> Le règlement concernant l'intervention artistique sur les bâtiments et ouvrages communaux <b>tel qu'amendé</b> est adopté.
	<hr/>
<b>16. PRÉAVIS</b> <b>N° PR18.13PR</b>	<p>CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 300'000.- POUR LA RÉALISATION D'UN ÉQUIPEMENT DE TYPE TERRAIN « MULTISPORTS » DANS LE QUARTIER DES MOULINS, L'ADOPTION DE LA RÉPONSE À LA MOTION DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2005 DE MONSIEUR LE CONSEILLER COMMUNAL JEAN-DAVID CHAPUIS DEMANDANT L'ÉTUDE DES POSSIBILITÉS D'OCCUPATIONS SPORTIVES POUR LES ADOLESCENTS ET LE RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE POSTULAT DU 31 MAI 2007 DE MADAME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE CHANTAL GUIBERT DEMANDANT LA CRÉATION D'UN TERRAIN DE JEUX DANS LE QUARTIER GÉNÉRAL-GUISAN. <b>RAPPORTEUR : M. RUBEN RAMCHURN</b></p>
<i>Composition de la commission</i>	Mme et MM. les Conseillers Ruben RAMCHURN, Aurélie Maude HOFER, Jean-David CHAPUIS, Robin DELISLE, François GILLET, Philippe GUIGNARD et Jean-Louis KLAUS
	<b><u>M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :</u></b>
	La Commission a siégé le 10 juillet 2018.
	Elle était composée de Madame et Messieurs Aurélie Maude HOFER, Jean-David CHAPUIS, Robin DELISLE, François GILLET, Philippe GUIGNARD, Jean-Louis KLAUS et du soussigné, désigné président.
	La délégation municipale était composée de Madame Gloria CAPT, Municipale et de Monsieur Alexandre GREMAUD, urbaniste. Nous les remercions pour la présentation très claire d'un

préavis très complet et leurs réponses précises aux nombreuses questions des membres de la commission.

Ce préavis fait suite à la motion du 1<sup>er</sup> septembre 2005 de Monsieur le Conseiller communal Jean-David CHAPUIS, au postulat du 31 mai 2007 de Madame la Conseillère communale Chantal GUIBERT ainsi qu'à la pétition émanant de l'Association des Jeunes du Quartier des Moulins, datée du 1<sup>er</sup> novembre 2009, qui demandait, et attend avec intérêt, la création d'un « terrain de foot synthétique ».

Ce projet est le fruit d'une consultation assez large. Il est porteur de valeurs pédagogiques et sociales et est en adéquation avec la vision du sport de la Municipalité telle que définie dans le plan directeur des sports. Afin de répondre à un réel besoin en activités sportives et de loisirs dans le quartier des Moulins, il a été opté pour un terrain multi-sports.

La Municipalité pense aussi répondre par le présent préavis au postulat du 31 mai 2007 de Madame la Conseillère communale Chantale GUIBERT.

L'OFROU a émis un certain nombre de recommandations suite à la consultation du projet en 2016, ce qui a permis de définir les exigences techniques des installations sportives. Les installations sont prévues pour être facilement démontables, notamment en vue des travaux d'assainissement du viaduc prévus à l'horizon 2025. Des filets de protection seront également installés pour protéger les canalisations sous le tablier du viaduc. Au final, le projet a pris un peu de retard, l'OFROU ayant mis du temps à fournir toutes les indications qui ont permis de procéder au choix des équipements ainsi qu'à des oppositions qui ont mené à de légères adaptations du projet.

Le projet est dans la cible du plan des investissements (ligne 3027 au budget). Le calendrier prévoit une inauguration des terrains au mois de mai 2019.

La commission salue le travail de JECOS qui a permis de fédérer les jeunes du quartier autour du projet et souhaite ajouter un double vœu au rapport.

**Vœu 1 :**

Il est essentiel qu'il y ait une appropriation du projet par les jeunes du quartier qui pourrait se concrétiser via un partenariat conclu avec leur association.

**Vœu 2 :**

Un soin particulier devra être apporté à l'entretien et au nettoyage de la place. Il est important que des poubelles y soient installées en conséquence et vidées régulièrement.

**Conclusions :**

Le préavis répond à une partie de la motion CHAPUIS, mais ne la classe pas, elle reste d'actualité, puisque l'on pourrait encore, à l'avenir, aménager des terrains de sport dans d'autres quartiers de la ville. L'utilisation des terrains situés aux Rives du Lac montre que les jeunes se déplacent vers les terrains de sport et la position un peu excentrée de celui-ci ne devrait pas être un obstacle à son utilisation.

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission s'est prononcée en faveur du préavis PR18.13PR et invite le Conseil communal à accepter l'ensemble des articles du préavis.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

*Discussion sur article 1*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une très large majorité et deux abstentions.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** à une très large majorité et deux abstentions.

<i>Discussion sur article 3</i>	La parole n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	<b>L'article 3 est accepté</b> à une très large majorité et deux abstentions.
<i>Discussion sur article 4</i>	La parole n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	<b>L'article 4 est accepté</b> à une très large majorité et deux abstentions.
<i>Discussion sur article 5</i>	La parole n'est pas demandée.
<b>Vote</b>	<b>L'article 5 est accepté</b> à une très large majorité et deux abstentions.
<i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i>	La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.
<b>Vote</b>	<b>Le PR18.13PR est accepté</b> à une très large majorité et deux abstentions.
	La Présidente remercie la commission pour son travail.
<b>Décision du Conseil</b>	<p>Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p> <p><u>Article 1 :</u> La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux pour la réalisation d'un équipement de type terrain « multisports » dans le quartier des Moulins.</p> <p><u>Article 2 :</u> Un crédit d'investissement de CHF 300'000.- TTC lui est accordé à cet effet.</p> <p><u>Article 3 :</u> La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée sur le compte d'investissement n° 30.332700.18 « Rue des Moulins_Nouveau terrain " multisports " » et amortie sur 20 ans.</p> <p><u>Article 4 :</u> La réponse à la motion du 1<sup>er</sup> septembre 2005 de Monsieur le Conseiller communal Jean-David Chapuis demandant l'étude des possibilités d'occupations sportives pour les adolescents est accepté.</p> <p><u>Article 5 :</u> Il est pris acte du fait que le présent préavis constitue le rapport de la Municipalité sur le postulat du 31 mai 2007 de Madame la Conseillère communale Chantal Guibert demandant la création d'un terrain de jeux dans le quartier Général-Guisan.</p>
<b>17. <u>PRÉAVIS</u> N° PR18.16PR</b>	<p>CONCERNANT L'ADOPTION, EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 1991 SUR LES ROUTES (LROU), DU PROJET RELATIF AUX TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT PROVISOIRE DE L'AVENUE KIENER. RAPPORTRICE: MME MARCELINE MILLIOUD</p>
<i>Composition de la commission</i>	<p>Mmes et MM. les Conseillers Aurélie Maude HOFER, Marceline MILLIOUD, Jean-David CHAPUIS, Didier FORESTIER, Roger GYGAX, Ramesh VASWANI et Vassilis VENIZELOS</p> <p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports de majorité et de minorité, Mme Marceline MILLIOUD ne donne lecture que des conclusions du rapport.</p>



*Discussion sur article 1*

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La discussion est ouverte sur l'article 1.

**M. le Conseiller Benoist GUILLARD :**

Je souhaiterais avoir des précisions de la Municipalité concernant la dangerosité du carrefour chaussée Treycovagnes – avenue Kiener.

La Commission rapporte que la sécurisation de ce carrefour n'est pas prévue dans le préavis. Mais la Municipalité s'exprime dans le sens que des mesures soient prévues à court terme pour améliorer la situation. Sachant qu'on parle d'un aménagement temporaire qui peut-être durerait 15 ans, je voudrais comprendre quel est la signification de à « court terme » ?

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Merci pour votre question, la chaussée de Treycovagnes pour votre information, est dans un, comment dire, tout un périmètre va être revu entre Treycovagnes et Yverdon. Donc ça veut dire que toute la rue va être revue et ça va faire partie de tous ces travaux.

Alors de vous dire le laps de temps exact, je ne l'ai pas, mais ça va pas être dans les 15 ans qui viennent, ça s'est sûr, puisque Treycovagnes a déjà voté ça au Conseil communal. Donc ça devrait avancer assez vite. Voilà, mais sans vous donner de temps exact et après à voir les aménagements qui devront ce faire un peu plus loin, direction avenue Kiener et tout, mais sachez que en tous cas la chaussée de Treycovagnes va bouger dans l'état actuel.

C'est ce que je peux vous dire aujourd'hui.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**L'article 1 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

*Discussion sur l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR18.16PR est accepté à l'unanimité.**

La Présidente remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** Le projet est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement provisoire sur l'Avenue Kiener

**Article 2 :** La décision d'approbation préalable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est réservée.

<p><b>18. PRÉAVIS</b> <b><u>N° PR18.17PR</u></b></p>	<p>CONCERNANT L'ADOPTION, EN APPLICATION DE LA LOI DU 10 DÉCEMBRE 1991 SUR LES ROUTES (LROU), DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES RUES DE GRAVELINE ET DU VALENTIN. <b>RAPPORTEUR : M. SÉBASTIEN NOBS</b></p>
<p>Composition de la commission</p>	<p>Mmes et MM les Conseillers Sébastien NOBS, Aurélie Maude HOFER, Anne-Louise GILLIÉRON, Pierrette ROULET-GRIN, Fanny SPICHIGER, Daniel BURDET et Nicolas DURUSSEL</p>
	<p>Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Sébastien NOBS ne donne lecture que des conclusions du rapport.</p>
	<p><b><u>Mme la Présidente Catherine CARP :</u></b></p>
<p><i>Récusation</i></p>	<p>Tout d'abord, je désire vous informer que conformément à l'article 63 de notre règlement, Mme Hélène PERCEVAL se récusé spontanément.</p>
<p><i>Discussion sur article 1</i></p>	<p>La discussion est ouverte sur l'article 1.</p>
	<p><b><u>M. le Conseiller Laurent ROQUIER :</u></b></p>
	<p>Je m'exprime ici à nom de la Commission des Finances.</p>
	<p>La COFI n'a pas relevé d'enjeux financiers quand à cet objet et l'a approuvé à l'unanimité. Toutefois, la COFI note que les places de parc prévues ne seront pas soumises au macaron, et seront principalement utilisées par les clients d'un cabinet privé.</p>
	<p>La COFI suggère donc que ces places soient pourvues d'horodateurs.</p>
	<p><b><u>Mme la Présidente Catherine CARP :</u></b></p>
	<p>La discussion est toujours ouverte.</p>
	<p>La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
<p><b>Vote</b></p>	<p><b>L'article 1 est accepté</b> à l'unanimité.</p>
<p><i>Discussion sur article 2</i></p>	<p>La parole n'est pas demandée.</p>
<p><b>Vote</b></p>	<p><b>L'article 2 est accepté</b> à l'unanimité.</p>
<p><i>Discussion sur article 3</i></p>	<p>L'article 3 n'est pas soumis au vote.</p>
<p><i>Discussion sur l'ensemble du préavis</i></p>	<p>La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.</p>
<p><b>Vote</b></p>	<p><b>Le PR18.17PR est accepté</b> à une évidente majorité et quelques avis contraires.</p>
	<p>La Présidente remercie la Commission pour son travail.</p>
<p><b>Décision du Conseil</b></p>	<p style="text-align: center;">Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission, et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide :</p>

Article 1 : Le projet est adopté en application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes (LRou). La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement des rues de Graveline et du Valentin.

Article 2 : Les réponses aux oppositions formulées à l'encontre du projet soumis à l'enquête publique du 11 février au 12 mars 2017 sont adoptées.

Article 3 : La décision d'approbation préalable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) est réservée.

**19. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.**

**19.1**

**Une Question de M. le Conseiller Christian GIROUD (Fuites dans les réseaux d'eau et de gaz)**

Vous le savez tous, l'heure est à la sobriété énergétique. Pour ce faire, entre autres, il nous faut maîtriser les fuites sur les réseaux de distribution d'eau et de gaz : c'est est un impératif majeur pour les collectivités publiques, pour des questions tant écologiques qu'économiques et de sécurité.

Les services de la commune interviennent avec rapidité et compétence pour juguler les fuites importantes. Les micro-fuites sont plus difficiles à détecter et à colmater.

La maîtrise de la sécurité et la gestion des risques sont essentiels pour les réseaux de distribution de gaz. La suppression des fuites, aussi petites soient-elles, est aussi importante ! À l'échelle du siècle, le méthane contenu dans le gaz naturel qui s'échappe dans l'atmosphère est tout de même 25 fois plus puissant que le gaz carbonique en potentiel de réchauffement climatique global.

Quant à elles, les fuites d'eau conduisent, entre autres, à une surexploitation des ressources naturelles, elles augmentent le gaspillage de l'énergie nécessaire au pompage et à la production de l'eau potable et accroissent les quantités de produits chimiques utilisées pour rendre l'eau potable.

Le rapport de gestion 2017 fait état d'un nombre record de fuites réparées dans le réseau d'eau, un nombre qui progresse de 31 en 2015 à 42 en 2017. Quant à lui, le réseau de gaz a suivi une évolution plus favorable, inverse de celle du réseau d'eau, avec un nombre de fuites en diminution passant de 16 à 8 pendant la même période.

Le manque d'étanchéité des réseaux d'eau et de gaz peut avoir plusieurs origines, en particulier, un renouvellement insuffisant des infrastructures et le vieillissement des réseaux, vannes et pompes.

Un taux de rénovation moyen d'au moins 2% par an devrait être atteint pour assurer le bon fonctionnement des réseaux, or, selon le PR18.01PR, il était de seulement 0,7% pour la période de 2007 à 2015.

Si on dispose de données précises sur le nombre de fuites, les rendements globaux des réseaux d'eau et de gaz restent méconnus, d'où mes questions :

1. Quelle est la proportion du volume d'eau potable introduite dans le réseau qui est perdue par fuites ? En France, le rendement moyen des réseaux de distribution serait de seulement 80%, cela signifie qu'une goutte sur cinq n'arrive pas à son destinataire !
2. Quels sont les débits de fuite dans les réseaux de distribution de gaz ?
3. Peut-on chiffrer ces pertes sur le plan financier ?
4. La Municipalité investit-elle suffisamment dans le renouvellement des canalisations

vieillissantes d'eau et de gaz ? Les objectifs du PR18.01PR sont-ils tenus ?

**M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :**

Tout d'abord remercier M. GIROUD de nous avoir fait parvenir ses questions lundi, ce qui a permis au Service de tenter une réponse relativement documentée et complète. J'espère d'ailleurs que ça devrait pouvoir marcher, on a préparé, ça devient une tradition au Service des énergies, un petit slideshow pour un petit peu illustrer le propos. Donc merci pour vos quatre questions et non pas une question que vous nous posez, et on peut passer directement à la réponse de la première question.

**Suisse**

**Pertes (2015) 13,8%**

Eau non facturée: 5,1% services publics et fontaines  
2,0% consommation service des eaux

=> Eau non facturée au total: 20,9%

**Taux de renouvellement du réseau de distribution = 1,38%**

Alors, si on regarde en Suisse d'abord pour se donner finalement, vous parlez de la France, oui mais c'est la France, comprenez en Suisse on fait quand même les choses mieux. En Suisse les pertes en 2015 selon la Société Suisse de l'Industriel du Gaz et des Eaux, la SSIGE, dont je vous parle, je crois maintenant, à chaque Conseil communal, estimait en moyenne sur les réseaux suisses, les pertes à 13,8% du total, à quoi il faut encore ajouter, on y reviendra, 5,1% qui sont utilisés par les services publics, les fontaines par exemple, on y reviendra. Et 2% qui sont consommés par les services des énergies et les services de l'eau, eux-mêmes, pour leur propre besoin.

L'eau facturée, non facturée au total c'est plus de 20% en Suisse, c'est 20,9% de l'eau qui n'est peut-être pas perdue mais qui n'est pas facturée, en tous cas, au moment de sa délivrance. Et puis un 2<sup>ème</sup> chiffre qui est important, vous avez parlé des 2% de taux idéal de renouvellement. En Suisse en moyenne actuellement, on est à 1,38% de taux de renouvellement des réseaux en 2015, selon toujours cette source. Ça c'est pour la Suisse.

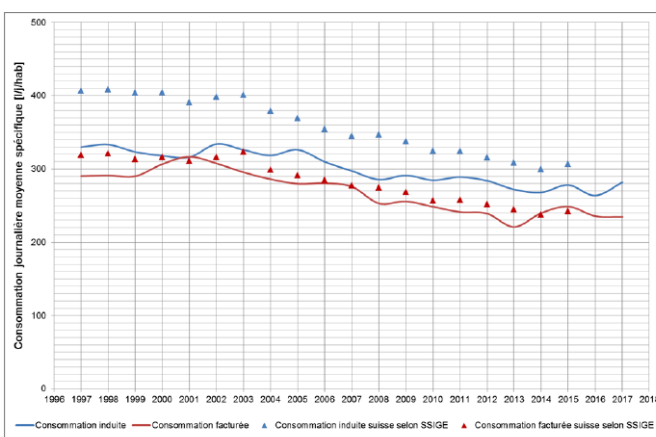
En Ville d'Yverdon-les-Bains, alors vous nous demandez quelles sont nos pertes totales. Et bien nos pertes totales, elles sont de 522'600 m<sup>3</sup> d'eau sur à peu près 3'130'000 m<sup>3</sup> qu'on distribue à travers notre réseau, c'est-à-dire un taux de perte totale en 2017 cette fois, de 16,7%, ça dépend des années, il y a des années ça va mieux 10%, des années où ça va plus mal 18%. 17% était de ce point de vue-là, une mauvaise année.

**Ville d'Yverdon-les-Bains**

**Pertes totales (2017): 522'600 m<sup>3</sup> sur ~ 3'130'000 m<sup>3</sup>, soit 16,7%**

entre 10% et 18% selon les années ces 10 dernières années

année	% de perte
2007	7.2%
2008	11.4%
2009	12.2%
2010	12.7%
2011	16.5%
2012	15.8%
2013	18.8%
2014	10.6%
2015	10.6%
2016	10.6%
2017	16.7%



Si on regarde quand même le graphique qu'on a où on voit la courbe bleue, c'est ce qu'on prend en charge dans le réseau, la courbe rouge c'est ce qu'on facture : il y a un écart entre les deux, c'est la perte effectivement. Mais on voit que les deux courbes descendent, alors que la population de la ville et son activité économique augmente. Et bien ça montre que la consommation d'eau tendanciellement, on devient de plus en plus économe et on « gaspille » de moins en moins d'eau à travers les années. Donc ça c'est déjà un point relativement positif. Ça c'est pour les pertes totales d'eau.

Vous nous avez demandé également, ce qu'il en était du gaz. Alors la même SSIGE en 2012, a fait une étude Quantis dont je vous ai déjà parlé, parce que je vous ai parlé des imbrulés de méthane, il y a deux séances sauf erreur. Et dans cette étude-là, on estime que la perte en moyenne sur les réseaux de gaz Suisse, elle est de 0,8% du gaz qu'on y met dedans.

**Suisse**

~ 0,8% (Etude Quantis, 2012)

**Ville d'Yverdon-les-Bains**

En 2017 le SEY a acheté 307 GWh

En 2017 le SEY a vendu 305 GWh

**Soit une perte calculée de 2 GWh = 1,0%**

**~ 175'000 m<sup>3</sup> -> 11'000 bonbonnes de gaz naturel par an (30 par jour)**

Chiffres à interpréter prudemment:

- Marge de comptage +/- 0,5% des compteurs
- Coefficients de correction liés aux pressions atmosphériques

En Ville d'Yverdon-les-Bains, on ne va pas parler de volume tout de suite, on parle d'énergie délivrée, on a acheté, puisque évidemment nous ne produisons pratiquement pas de gaz nous-même, donc on achète tout ce qu'on revend, on a acheté 307 GWh de gaz naturel en 2017, on en a vendu 305 GWh, ça signifie qu'on en a perdu 2. Ça fait exactement, à très peu de choses près, 1% donc on est dans les chiffres moyens.

Alors qu'est-ce que ça veut dire 2 GWh-1%, ça veut dire 175'000 m<sup>3</sup> de gaz à pression

atmosphérique, ça, ça ne va pas vous dire grand-chose, c'est pour ça qu'on a essayé de traduire dans quelque chose qu'on comprend. Et quelque chose qu'on comprend, c'est les bonbonnes de gaz qu'on prend dans les caravanes pour les grills. Et alors ça, ça en fait 11'000 par année de déperdition, 30 par jour. Le réseau de gaz yverdonnois perd l'équivalent de 30 bonbonnes de gaz par jour en gaz naturel. C'est des chiffres qu'il faut interpréter prudemment comme je vous l'avais déjà expliqué, la marge d'incertitude sur les compteurs à gaz, elle est de l'ordre du pourcent aussi, ce qui veut dire que quand je vous dis, 30 c'est entre 20 et 40. Quelque part entre 20 et 40, mais ça donne quand même effectivement une idée générale de combien on perd, voilà pour les chiffres bruts.

Et ensuite on passe à la troisième question, est-ce qu'on peut chiffrer ces pertes ? Oui nous le pouvons. J'avais presque envie de m'arrêter là, puis de passer à la quatrième mais bon quand même, il y a trop de chiffres, ça me plaît trop, donc on va quand même passer en revue.

#### **Eau :**

#### **Pertes de chiffre d'affaire (prix de vente)**

$$522'600 \text{ m}^3/\text{an} \times 1.80 \text{ CHF/m}^3 = 940'680 \text{ CHF / an}$$

#### **Perte théorique en trésorerie**

Prix de revient – mix:

- SAGENORD	1'760'000 m <sup>3</sup> /an	à	1.60 CHF/m <sup>3</sup>
- Cossaux	1'370'000 m <sup>3</sup> /an	à	~ 0.25 CHF/m <sup>3</sup>

$$= 522'600 \text{ m}^3/\text{an} \times \sim 0,99 \text{ CHF/m}^3 = \sim 520'000 \text{ CHF/an}$$

Il y a deux manières de voir la perte. La première, ce serait de se dire, on aurait pu vendre toute cette eau-là. Là on est dans le cas de l'eau. On aurait pu vendre toute cette eau au prix où on vend l'eau. À Yverdon-les-Bains actuellement, on vend l'eau à CHF 1.80 le mètre cube. On avait 522'600 m<sup>3</sup> donc on aurait pu vendre toute cette eau, et ça nous aurait fait un revenu de CHF 940'680.-.

Il y a une deuxième manière qu'on peut faire, c'est qu'on n'a pas vendu cette eau, par contre ce qui est sûr, c'est qu'on l'a achetée. On l'a achetée à la SAGENORD. La majorité de l'eau à Yverdon est fournie par la SAGENORD, la Société régionale de fourniture des eaux. Et puis une grosse minorité est fournie par la source du Cossaux qui est toujours en main communale. Les prix sont relativement différents. Ça veut dire qu'en gros, ce que coûte un m<sup>3</sup> d'eau à la Ville d'Yverdon quand elle le prend en charge, c'est environ CHF 1.-, 0.99 centimes en l'occurrence ici, est donc ces CHF 522'600 m<sup>3</sup> qu'on perd à 0.99 centimes le m<sup>3</sup> et bien, il nous faut, on a mis un demi-million, CHF 520'000.- dans cette eau qu'on a pas vendue. Ça c'est une perte sèche, effectivement économique qu'on a, elle est tout à fait sèche.

Alors attention, quand on parle de non vendu d'eau, il y a plein de choses dans ces chiffres-là. Comme je vous ai dit, il y a l'eau de curage, des entretiens des conduites, de temps en temps il faut décaper tout ça, le meilleur moyen c'est de mettre de l'eau à haute pression et de la faire sortir, donc ça c'est de l'eau qu'on ne facture pas.

Il y a l'eau qu'on purge des conduites. L'eau, ce n'est pas comme le bon vin, si on la garde dans une conduite, elle vieillit mal donc à partir d'un moment il faut absolument que ça circule. Il arrive parfois que pour faire circuler, le seul moyen c'est effectivement de mettre l'eau à la rivière pour pouvoir renouveler à l'intérieur. Ça c'est en gros la consommation du service.

**Eau :****Sont compris dans ces chiffres:**

- L'eau de curage / entretien des conduites
- L'eau purgée des conduites
- L'eau des fontaines
- L'eau d'arrosage utilisée par les services de la ville
- L'eau utilisée par les pompiers
- Les vols d'eau par des entreprises et particuliers malhonnêtes
- Les fuites dues aux accidents externes
- Les fuites «stricto sensu»

La part des fuites effectives dans le total est estimée à 60-70%, soit  
 ~ 350'000 m<sup>3</sup> => ~ **350'000 CHF de perte due aux fuites effectives**



Ensuite tous mes collègues viennent chercher de l'eau pour leur besoin. Il y a l'urbanisme qui veut des fontaines, et puis des platebandes et puis toute une série de choses, et donc ils nous prennent de l'eau. Le Service des sports évidemment veut des stades bien verts, qu'il faut arroser, le Service des parcs et jardins évidemment veut de l'eau pour ses parcs et jardins. Les pompiers éteignent en principe des incendies avec l'eau des hydrants que nous leur fournissons gratuitement. Et donc il y a énormément de services publics finalement qui se servent et qui ne sont pas facturés et qui explique une partie relativement importante finalement de l'eau que l'on ne facture pas à la fin.

Puis ensuite, il y a des choses moins drôles, il y a des vols. Aussi étrange que cela puisse paraître, la photo qu'on a là c'est quelqu'un qui était venu avec son tracteur tauper de l'eau dans le réseau d'Yverdon à une hydrante dans une zone industrielle, pas de chance pour lui, on lui est tombé dessus. Discrètement, c'est relativement discret si vous n'avez pas quelqu'un du Service des eaux qui passe à ce moment-là, personne ne s'en rend compte et on a des pertes par vols, simplement de l'eau de la Ville. Là, il a rempli peut-être 10 m<sup>3</sup> d'une citerne à CHF 1.80 le m<sup>3</sup>, il fait une économie de CHF 20.- ce n'est pas forcément extrêmement économique, mais en fin, ça arrive.

Il y a ce que j'appelle, les fuites dues aux accidents externes. Quand on a un artiste à moto qui fait un rodéo jusqu'au moment où il se vautre dans une hydrante, et qui nous fait un geyser dans un quartier comme c'est arrivé l'année passée, et comme ça vient de se reproduire, il y a quelques semaines en ville, et ça c'est des pertes alors tout de suite assez importantes, parce qu'une hydrante ça vous débite, donc là vous perdez assez rapidement des choses. Et puis il y a les fuites stricto sensu, celles dont parle M. GIROUD.

Au total, on pense que 60% à 70% de ce qu'on ne facture pas, c'est effectivement des fuites. C'est de l'eau qui se perd. Et donc si on reprend ce chiffre 60%-70%, 350'000 m<sup>3</sup> à CHF 1.- le mètre cube, la perte financière est de CHF 350'000.- pour ce qui est du domaine de l'eau.

Pour ce qui est du domaine du gaz, ça va aller plus vite. De nouveau, si on l'avait vendu ce gaz au prix de 2017, c'est exactement 0,99% de perte sur les CHF 16'237'000.-, ça vaut dire qu'en gros, CHF 162'000.- de perte, ça c'est si on avait pu vendre tout ce gaz qu'on a perdu, c'est 2 GWh. Si on avait par contre, à l'achat, ce gaz on l'a évidemment acheté, et on l'a acheté à un prix de CHF 145'000.-. Donc au CHF 350'000.- de l'eau, on doit ajouter logiquement ces CHF 145'000.- de perte sur le gaz.

**Gaz:****Pertes de chiffre d'affaires (prix de vente)**

Ventes de gaz 2017: CHF 16'237'000 x 0,99% = ~ **162'000 CHF / an**

**Perte théorique en trésorerie**

Achats de gaz 2017: CHF 14'577'000 x 0,99% = ~ **145'000 CHF / an**

Et puis maintenant la quatrième question : Est-ce qu'on en fait suffisamment et est-ce qu'on fait ce qu'on dit qu'on fait. Oui ! Mesdames et Messieurs. Je ne sais pas si on fait suffisamment en tout cas, on fait ce qu'on promet qu'on fait. Je vais commencer par répondre à la deuxième question, à celle, est-ce que les objectifs du préavis qu'on vous a présenté en début d'année sont atteints ?

**Etat de nos chantiers 2018 selon PR18.01**

Rue du Levant	RAS	Achevé
Rue de Montchoisi	RAS	Achevé
Ruelle Vautier	non planif.	Achevé (rénovation conduite eau)
Rue de la Roselière	RAS	Achevé octobre 2018
Rue du Midi	RAS	Achevé décembre 2018
La Brinaz :	RAS	Appel d'offre lancé pour l'automne, début des travaux 2019
Rue des Peupliers :	RAS	50 % réalisé
Av de l'Hippodrome :	RAS	Appel d'offre lancé, début des travaux cet automne,
Rue de la Plaine :	Reporté	Remplacé par chemin de Calamin (opportunité SAGENORD / Pomy)

Eh bien oui, les chantiers qu'on dit qu'on fait, on les fait effectivement. La rue du Levant c'est terminé. La rue de Montchoisi c'est terminé. La ruelle Vautier ce n'était pas prévu, on a cassé deux fois en début d'année, deux fois on a inondé des gens dans des caves, on s'est rendu compte qu'en fait on avait des points de faiblesse, il y en avait onze, on a décidé que non, on allait pas attendre que les neufs autres lâchent les uns derrière les autres, on a refait toute la rue, ce n'était pas prévu au moment du préavis. C'est typiquement le genre d'intervention d'urgence qu'on réalise, mais ça c'est fait. C'est achevé maintenant.

La rue de la Roselière devrait être achevée le mois prochain. La rue du Midi, vous le voyez bien ça progresse beaucoup, on voit qu'on arrive au bout, on arrivera au bout dans les temps à la fin de l'année. La Brinaz, l'appel d'offres est lancé, on devrait commencer en 2019 quand même. La rue des Peupliers c'est en route, c'est en train d'être réalisé, la moitié a déjà été faite. L'Hippodrome ça avance, l'appel d'offres est lancé, on devrait commencer cet automne. Et puis la rue de la Plaine, ça c'est reporté d'une année parce qu'on a aussi eu une opportunité à la rue du Calamin qui n'était pas prévue au moment du préavis, mais qui nous a semblé tant au niveau du service, qu'au niveau de la Municipalité, dans le cadre de la réfection du plan directeur communal des eaux, qui est en réfection en ce moment. Très important de le faire parce qu'il y a un chantier qui est en train d'être fait en commun avec la commune de Pomy, et que c'était trop bête de rater l'occasion et puis de rouvrir cette rue dans cinq ans pour y mettre notre conduite.

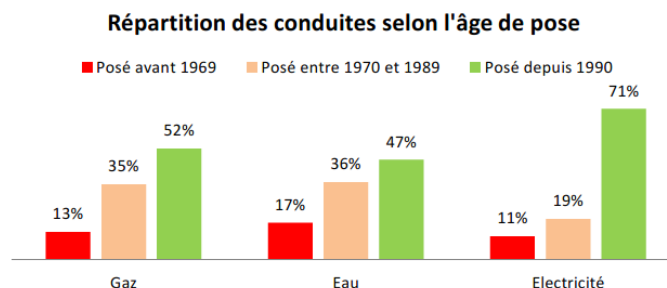


Donc oui, on fait le travail. Ce qu'on vous annonce comme programme, on le fait. Quand on ne fait pas quelque chose, c'est qu'il y a une excellente raison c'est parce qu'on va faire quelque chose qui est plus important à côté. Et puis en plus, on met des choses par-dessus.

## Le renouvellement complet des conduites est planifié sur 50 ans

### ➤ Taux de renouvellement de 2% par an

Le tableau ci-dessous montre que les efforts doivent encore être soutenus les années à venir



### ➤ Investissements constants = garantie de qualité

### ➤ Minimiser les fuites

- Coûts des interruptions d'urgence (chf. 655'000.- sur 2017)
- Désagréments liés aux interruptions
- Sécurité
- Gaspillage
- Ecologie

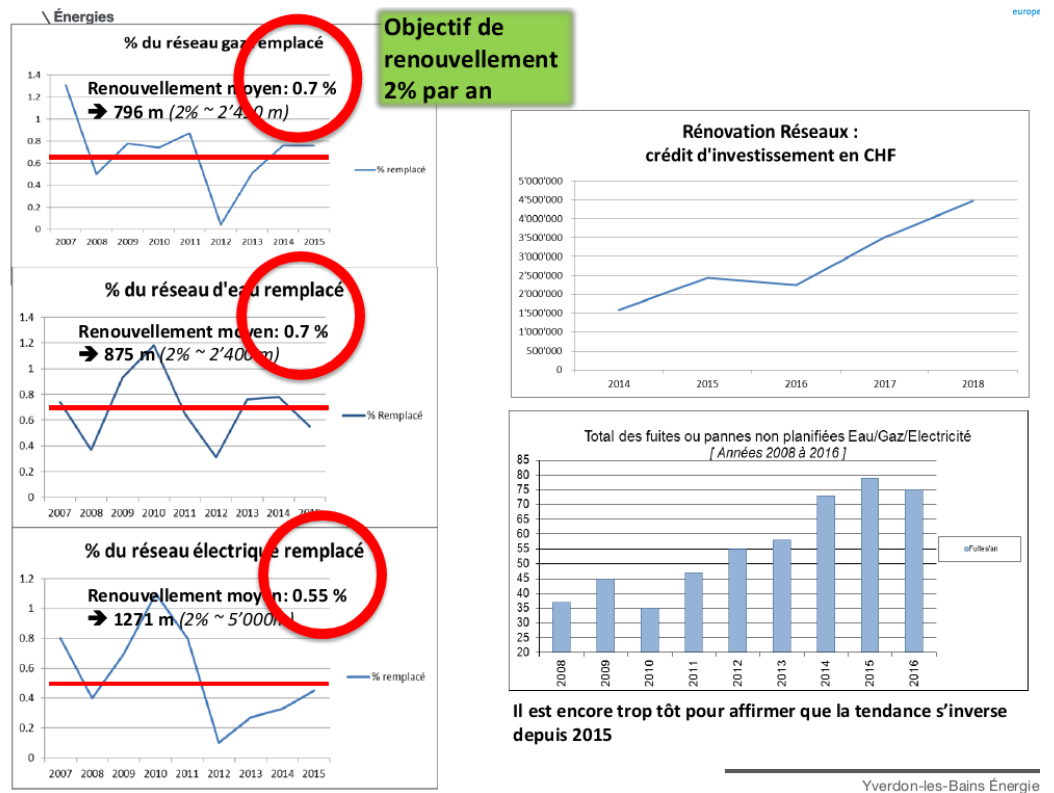
Oui dans un monde idéal, on aimerait bien renouveler 2% par an. Si on était Nyon ou Rolle, on renouvèlerait probablement 2% par an, mais on n'est pas Nyon ou Rolle, CHF 120.- de point d'impôt par habitant, on est à Yverdon, c'est 24, donc il y a des choix qui doivent être faits. Et on voit effectivement sur ce graphique que dans les 25 prochaines années, on devrait renouveler la moitié de notre infrastructure gaz, et la moitié de notre infrastructure en eau. Donc on devrait être à ce taux de 2% annuel.

En électricité, on est plus tranquille, parce qu'effectivement on a beaucoup renouvelé, et ce qui fait qu'il n'y a qu'une trentaine de pourcent du réseau qui va atteindre cette limite des 50 ans dans les 25 prochaines années. Ceci étant évidemment, chaque fois qu'on fait, on essaie de faire monter cette politique d'investissement, un troisième coût qu'il faut la dedans, c'est quand même le coût des interruptions d'urgence, c'est des travaux d'urgences et ça, c'est CHF 655'000.- l'année passée. Donc si on ajoute aux CHF 350'000.- qu'on ne gagne pas avec l'eau, aux CHF 145'000.- qu'on ne gagne pas avec le gaz et aux CHF 655'000.- ici, de travaux qu'on doit réaliser en catastrophe parce qu'on a quelque chose qui a sauté, le coût total de l'affaire, il est CHF 1'150'000.- par année. Ça c'est ce que coûte « l'obsolescence » si on voulait l'appeler comme ça, on pourrait essayer de se dire ben ça c'est un objectif qui faut essayer de faire baisser petit à petit, ce qui fera évidemment baisser les désagréments liés aux interruptions, augmente la sécurité, diminue le gaspillage, ce qui est excellent pour l'écologie.

On vous a parlé de 0,7%, oui de 2008 à 2015 le taux de renouvellement était à 0,7%. Mais vous voyez dans le graphique en haut à droite, que depuis 2015 justement, on a une assez forte augmentation des sommes qu'on alloue, on était à CHF 2'500'000.- à peu près, on sera cette année à CHF 4'500'000.- et dans les deux prochaines années du plan des investissements, on tape pratiquement les CHF 5'000'000.- annuels de renouvellement des réseaux.

Donc il y a un très grand progrès, je tiens à le noter parce que je ne considère pas que c'est entièrement dû à ma personne, mais quand même un peu, mais c'est surtout entièrement dû à cette Municipalité parce qu'effectivement, elle investit nettement plus dans le renouvellement et

dans l'entretien des infrastructures, que les Municipalités précédentes, et ça je pense que c'est quelque chose qui peut nous rassurer.



Voilà sur cette note de fol optimisme que je tiens à terminer cette péroration.

Je vous remercie donc vivement au nom de la Municipalité et en mon nom propre, M. GIROUD pour me tendre des perches comme celle-ci, merci beaucoup.

**M. le Conseiller Christian GIROUD :**

Et bien je vous remercie. Excellent, je vous félicite. Je suis extrêmement satisfait, enfin tout le monde va penser qu'on s'était entendu les deux pour préparer ces questions.



19.2

**Une Question de M. le Conseiller Laurent ROQUIER (Certificats d'énergie pour l'électricité et le gaz)**

Une autre perche je l'espère ma question concerne les certificats d'énergie pour l'électricité et le gaz.

L'offre en produits certifiés est un des piliers de la stratégie des SEY. En achetant les produits certifiés correspondants, le consommateur peut contribuer au développement des énergies renouvelables à Yverdon-les-Bains.

Si les efforts de la Ville sont louables, il serait intéressant de connaître l'intérêt réel des consommateurs yverdonnois pour ces produits et de savoir combien ont fait l'effort de sortir du produit fourni par défaut pour prendre un produit plus vert.

Voici ma question :

- Hors consommation propre de la Ville et de ses différents services et bâtiments, quelles sont les proportions pour chaque produit, en fonction du nombre de consommateurs et en

fonction des volumes ?

Enfin il serait intéressant de savoir si toute la production locale de photovoltaïque, je vois que le mot manque dans la question que je vous ai soumise, mais je parlais de production locale photovoltaïque trouve preneurs :

- Quel pourcentage de certificats émis par la production photovoltaïque de la Ville trouve preneur sur le réseau de distribution d'Yverdon ?
- De ce pourcentage, combien est pris par la Ville et ses services ?

Merci d'avances pour vos réponses.

#### **M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :**

M. le Conseiller, lorsque vous m'avez envoyé la question ce matin, je vous ai fait un échange de mail, en disant que je n'étais pas absolument sûr de pouvoir, compte tenu d'une journée assez chargée, de pouvoir avoir le temps de mettre en place une réponse, et bien, bonne nouvelle, deuxième présentation. Tout le monde s'accroche, c'est parti.

Les produits écologiques ont été lancés sur le marché yverdonnois au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La composition des produits électricité:



La composition des produits gaz naturel:



D'abord c'est la minute marketing d'Yverdon-les-Bains Energies. Rappeler finalement que nous avons effectivement une gamme de produit. Alors les deux gammes de « gauche » E ECO et G ECO sont les produits de bases, ce sont ceux que vous souscrivez à travers l'offre du Service des énergies, si vous ne désirez pas effectivement investir un peu plus pour le bien de la planète.

Et puis si vous voulez investir un peu plus pour le bien de la planète, et accessoirement celui du Service des énergies et donc de la Ville d'Yverdon, à travers elle, et bien vous avez la possibilité de souscrire des produits plus locaux. Les E MIX et E SUN. E SUN c'est un produit 100% solaire yverdonnois et puis E MIX, c'est un produit 10% solaire yverdonnois et 90% hydraulique suisse. Il y a des plus-values évidemment sur ces produits.

Et puis on a la même chose pour l'offre de gaz, avec un produit G MIX avec 10% de biogaz suisse et 90% de gaz naturel compensé en CO<sub>2</sub>. Voilà, ça c'était un peu pour rappeler de quoi on va parler parce que finalement, on va parler de ça et de quel est finalement l'apport de ces produits dans la balance énergétique et dans la balance financière communale.

1. Hors consommations propre de la ville et de ses différents services et bâtiments, quels sont les proportions pour chaque produit, en fonction du nombre de consommateurs et en fonction des volumes ?

Projection des ventes pour 2018:

Produits	kWh	Nombre de clients	Marge 2018 (CHF)
<b>ELECTRICITE</b>			
☞ mix TOTAL:	9'209'916	640	239'458
Hors ville:	7'139'271	489	185'621
☞ sun	118'855	72	17'353
<b>GAZ NATUREL</b>			
☞ mix TOTAL:	14'882'201	121	205'374
Hors ville:	4'686'860	99	64'678

**MARGE TOTALE 2018 : 462'185 CHF**  
**MARGE HORS VILLE: 267'652 CHF**

Voilà donc les chiffres qu'on peut vous tirer. D'abord pour le produit E MIX, on voit qu'environ 9,2 GWh annuels sont consommés finalement, commandés par la Ville, par les acteurs de la Ville. Sur ces 9,2 GWh, 7,1 GWh ne sont pas le fait de la Ville. Donc vous savez qu'effectivement la Ville a contracté tant pour ses consommations électriques que pour ses consommations de gaz pour le produit E MIX respectivement G MIX, donc la Ville est un acteur important, mais là en l'occurrence on voit que l'acteur le plus important à hauteur de 77,5% en ce qui concerne le produit E MIX c'est l'acteur hors ville d'Yverdon-les-Bains, c'est-à-dire des privés et des sociétés qui ont contracté ce produit-là.

Pour le produit E SUN, qui est effectivement un peu plus confidentiel, là la Ville n'a rien contracté donc l'ensemble de la plus-value est une plus-value qui est hors ville d'Yverdon-les-Bains.

En ce qui concerne le gaz, la situation est un peu différente puisqu'on voit que le total du produit G MIX s'est 14,8, enfin 14,9 GWh annuels, de ça la Ville tient une majorité, et les clients hors ville ne représentent que 4,7 GWh par année, ça représente environ 31,4% du total ce qui signifie que la Ville évidemment est responsable de 68,6% de la consommation de ce produit.

La marge totale que le Service des énergies donc la Ville, fait à l'aide de ces produits, elle est de CHF 462'185.- par année. Sur ces CHF 462'185.-, CHF 267'652.- sont le fait d'acteurs qui ne sont pas la Ville d'Yverdon, ces différents services et les sociétés qui en dépendent.

On peut passer à la question suivante.

Si on regarde quel pourcentage de certificats émis par la production photovoltaïque de la Ville trouve preneur à Yverdon même. Actuellement la production solaire, c'est 3,1 GWh par année. Les centrales communales en produisent 803, enfin 0,8 GWh, le reste est fait par des centrales « privées » qui sont liées à la Ville d'Yverdon par des contrats RPC, par toute une série d'accords, de rachats d'électricité.

En 2017, la consommation d'électricité solaire à Yverdon valorisée localement par l'intermédiaire de ces produits E MIX et E SUN, était de tout petit peu moins de 1 GWh donc 32% du total. C'est-à-dire qu'en gros, on produit 3 GWh en solaire à Yverdon et Yverdon n'en « consomme » que 1. Les centrales communales, l'ensemble des centrales communales est valorisé à travers ce produit-là, et puis on reprend environ 10% de la production qu'on reçoit des privés pour la valoriser à travers ça.

2. A) Quel pourcentage de certificats émis par la production photovoltaïque de la Ville trouve preneur sur le réseau de distribution d'Yverdon ?

- En 2017: la production d'électricité solaire à Yverdon-les-Bains valorisée par l'intermédiaire du SEY s'est élevée à:

<b>Total:</b>	<b>3'110'000 kWh</b>
Centrales communales	803'000 kWh
Centrales «privées»	2'307'000 kWh

- En 2017: la consommation d'électricité solaire à Yverdon-les-Bains valorisée localement par l'intermédiaire des produits emix et esun est de:

<b>Total:</b>	<b>995'051 kWh (32% du total produit)</b>
Centrales communales	803'000 kWh
Centrales «privées»	192'051 kWh

- Le reste de la production solaire est valorisée par le SEY via la vente sur le marché des certificats d'origine de l'énergie.

<b>Total:</b>	<b>2'115'000 kWh (68% du total produit)</b>
---------------	---

Qu'est-ce qu'on fait avec le reste ? Et bien évidemment cette production, elle est munie de certificats énergétiques qui sont valorisables sur le marché, donc c'est évidemment ces certificats qui sont mis sur le marché et revendus à qui voudra bien les prendre, avec une plus-value relativement équivalente et qui nous permet évidemment d'amortir le fait qu'on achète ce courant à des prix qui sont nettement en dessus du marché chez les différents privés, qui nous vendent jusqu'aux accords qu'on a à l'heure actuelle. Donc voilà pour la réponse que je peux dire, environ un tiers de la production yverdonnoise utilisée par les yverdonnois eux-mêmes.

2. B) De ce pourcentage, combien est pris par la ville et ses services ?

- En 2017: la consommation d'électricité solaire à Yverdon-les-Bains valorisée localement par l'intermédiaire des produits emix et esun est de:

<b>Total:</b>	<b>995'051 kWh</b>
Consommation de la Ville	207'065 kWh (20,8 % du total)
Consommation hors Ville	787'986 kWh (79,2 % du total)

Et puis la dernière question que vous posez, de ce pourcentage, combien est pris par la Ville et ses services ? Et bien sur les 995'000 kWh que nous avons, la Ville en consomme environ 207'000 kWh et hors ville, donc les privés, les autres en consomment environ 788'000 kWh, soit à peu près 80% du total. La Ville consomme 20% du solaire yverdonnois consommé en Ville d'Yverdon, et les privés 80%.

Voilà ce que je pouvais dire à ce stade comme réponse à vos questions, je vous remercie et le Service avec lui, très heureux de pouvoir avoir un moment pour présenter ces produits et essayer de promouvoir effectivement cet offre-là. Merci beaucoup M. le Conseiller.

### **M. le Conseiller Laurent ROQUIER :**

Je remercie M. le Municipal pour ses réponses. Je trouve très intéressant et je trouve que ces chiffres devraient être mis régulièrement à disposition des Conseillers communaux puisque peut-être au travers du rapport de gestion, je pense que c'est des chiffres qui sont très importants puisque de nouveau comme j'ai mentionné dans ma question, c'est un des piliers de la stratégie du SEY dans le cadre de l'ouverture du marché donc c'est bien de pouvoir en suivre l'évolution et aussi dans le cadre d'Agenda 21 et de son renouvellement, je pense que c'est intéressant de voir, d'avoir des indicateurs sur les efforts que les Yverdonnois sont prêts pour le développement

vert et renouvelable.

Je vous remercie.



19.3

**Une Question de M. le Conseiller Maximilien BERNHARD (Planification scolaire)**

Ma question à la Municipalité porte sur la planification scolaire. En 2014, j'étais intervenu dans le cadre du préavis relatif à l'installation, dans l'urgence, d'un pavillon provisoire de huit classes au Collège de La Passerelle pour un montant de CHF 2'150'000.-. Trois ans plus tôt, à savoir en 2011, notre Conseil avait accepté une demande de crédit de CHF 1'100'000.- pour la construction rapide de six classes provisoires au collège des 4 Marronniers.

Ce sont donc CHF 3'200'000.- qui ont été investis ces dernières années dans des constructions provisoires, sachant que la tendance à la hausse du nombre d'élèves scolarisés à Yverdon-les-Bains était déjà observée il y a dix ans. Selon le rapport de gestion 2017, cette tendance se poursuit : les effectifs des classes yverdonnoises en scolarité obligatoire ont passé de 3'873 en 2012 à 4'159 en 2017, soit une augmentation de plus de 7% en cinq ans avec près de 300 élèves supplémentaires. Et il y a fort à parier que cette hausse se poursuive compte tenu que notre Ville devrait compter près de 40'000 habitants d'ici à 2030.

Du côté des investissements, le rehaussement du collège de la Vilette a récemment donné une petite bouffée d'oxygène avec l'ouverture de quatre classes supplémentaires dans ce secteur de la Ville. L'ouverture en 2019 du nouveau collège des Rives permettra quant à elle de détendre la situation durant plusieurs années. Toutefois, en 2014, le rapport de la Commission indiquait que le déficit du nombre de classes en scolarité obligatoire perdurerait après la construction du collège des Rives. En 2017, le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale a lancé une étude afin de déterminer si l'ouverture de ce nouveau collège permettra de répondre de façon adéquate à la croissance démographique de la Ville.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

- Le rapport initié l'an passé est-il finalisé ?
- Dans l'affirmative, quelles sont les conclusions au niveau de la planification scolaire ?
- Cas échéant, quelles solutions la Municipalité envisage-t-elle pour faire face à l'augmentation croissante du nombre d'élèves yverdonnois ?
- Faut-il s'attendre au maintien ou à la construction de nouvelles classes provisoires dans quelques années, ou encore à la location de salles de classes dans les communes voisines ?
- Ou alors, un nouveau collège devrait-il voir le jour à l'horizon 2030 ?
- Pour finir, la Municipalité est-elle disposée à transmettre aux membres de notre Conseil une copie dudit rapport ?

Je remercie d'avance la Municipalité, M. le Municipal en l'occurrence, pour ses réponses.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Je serai plus bref que mon collègue et je n'ai pas de slide.

M. le Conseiller, vos questions sont effectivement très importantes et tout à fait pertinentes. Elles arrivent cependant quelques semaines trop tôt. En effet, selon le planning prévu nous allons mettre le point final de notre planification scolaire à mi-septembre avec notre mandataire. Ensuite nous allons la présenter à notre principale partenaire qui est bien évidemment la DGEO, pour finalement la présenter à la Municipalité. Dès lors vous l'aurez compris, je n'en dirai pas plus

aujourd'hui, puisque nous laisserons la primeur à la Municipalité de prendre connaissance de cette planification scolaire.

Par contre, et concernant votre dernière question, nous avons en 2011, par le biais d'une communication, présenté la précédente planification scolaire. Dès lors j'imagine que la Municipalité ne verra pas d'inconvénient à ce que nous procédions de la même manière avec cette nouvelle planification scolaire.

Voilà les réponses que je peux vous donner.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Donc j'ai bien pris note que ce rapport arrivera à la mi-septembre et qu'une communication sera transmise à ce Conseil.

Je vérifierai bien évidemment que les questions que j'ai posées, enfin que le rapport finalement réponde aux questions, à l'ensemble des questions que j'ai posées. Je me permettrai bien évidemment de revenir devant ce Conseil si l'une ou l'autre des questions n'avait pas de réponses adéquates.

Et j'aurais encore une question complémentaire après, mais je crois que M. le Municipal veut répondre peut-être au paravent.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

M. le Conseiller BERNHARD, on peut tout à fait imaginer que nous mettions vos questions dans la communication et ainsi vous aurez les réponses directement dans cette communication.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Alors c'est parfait, M. le Municipal si vous pouvez intégrer ça directement.

J'ai une question complémentaire toujours sur le même sujet, par rapport au collège des Casernes :

- Est-il prévu de fermer ces classes d'ici 2019 ?
- Cas échéant, quelles sont les compensations ?

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

Comme je l'ai dit, nous attendons la planification scolaire. Donc actuellement, il n'est pas prévu de fermer ces classes.

Maintenant en fonction de la planification scolaire, si nous devons avoir cinquante salles de classe libres pendant 15 ans, probablement que nous fermerions certains pavillons.

Mais actuellement cela n'est pas le cas.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Très bien, donc je verrai aussi ça effectivement, très vraisemblablement jamais cinquante-cinq classes de libres d'ici une quinzaine d'années, voilà. Mais j'attends impatience votre réponse, et je vous remercie M. le Municipal pour vos éléments de réponse de ce soir.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

19.4

**Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Désengorger le trafic de transit à Yverdon-les-Bains)**

Alors pour commencer, je vais faire de la peine à certaines personnes, en vous annonçant que je n'aurai pas de question après. J'ai une interpellation et une question seulement ce soir, voilà.

La Ville d'Yverdon subit un trafic de transit qui ne cesse d'augmenter au fil des années et plus la Ville... Pour commencer, je vais peut-être lire le titre de mon interpellation. Alors désengorger le trafic en Ville d'Yverdon en réduisant le trafic de transit.

La Ville d'Yverdon subit un trafic de transit qui ne cesse d'augmenter au fil des années et plus la Ville sature, plus ce trafic, se déporte sur la campagne environnante.

Une des causes facilement identifiables de ce trafic est le transit de ou à destination de la grève, notamment suite au fort développement démographique d'Yvonand.

La charge de trafic dans la Ville d'Yverdon, ainsi que le long de la Grande Cariçaie pourrait être considérablement diminuée par la construction d'une sortie d'autoroute à Rovray, là où se situe aujourd'hui une voie de service et où il était initialement prévu d'en mettre une. Dans quelques années, il se pourrait que cette zone soit construite ce qui supprimerait l'option d'une sortie.

D'après les données sur le trafic de l'OFROU, on pourrait estimer de 6 à 8'000 véhicules par jour le nombre de véhicules en moins en Ville d'Yverdon et jusqu'à 11'000 dans les 2 sens sur la Grève. Mais je pense que les services de M. la Municipale JAGGI WEPF, peuvent avoir des chiffres très précis sur ce qu'il en est pour la Ville d'Yverdon, suite au nouveau plan de circulation. Le trafic serait également énormément soulagé dans la région de Cuarny, de Pomy, où beaucoup de gens empruntent cette zone pour pouvoir se rendre du côté de l'autoroute.

Je suis bien conscient que cette question n'est pas du ressort direct de la Municipalité, mais du Conseil d'Etat et que la décision ultime se fera à Berne. Néanmoins je pense que si l'on désire que ce problème puisse se résoudre à l'horizon de quinze ans, il faut maintenant se mobiliser, commencer à faire du lobbying afin d'avoir un jour droit à la part du fonds FORTA qui permettra de soulager notre agglomération.

J'interpelle donc la Municipalité afin de l'inviter à considérer la rédaction d'une lettre au Conseil d'Etat, afin de lui souligner l'importance de cette sortie d'autoroute, afin de soulager le trafic d'agglomération dans le Nord vaudois et de réduire la pollution dans la Grande Cariçaie.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement.

Elle est appuyée par cinq membres.

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Je pense qu'on va prendre acte de votre question, de votre intervention.

On regardera certainement avec les Services de la mobilité pour voir si cette réflexion a lieu d'être traitée ou non, avant d'écrire au Conseil d'Etat. On va aussi certainement regarder, disons dans le cadre de l'AggloY., la réflexion si ceci a du sens, si ça peut s'intégrer aussi.

Donc je vous propose qu'on en prenne acte pour l'instant et on vous répondra dans une prochaine séance de voir quelle suite on peut donner à votre proposition. Merci.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Merci M. le Syndic, je vous remercie de votre réponse et je me réjouis d'avoir des nouvelles à ce



sujet.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

19.5

**Une Question de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN (Schubertiades 2019)**

Le Conseil communal de la ville de Nyon vient de refuser le crédit pour l'organisation de la Schubertiade 2019. Donc la manifestation est orpheline et pourrait ne pas avoir lieu cette année-là.

Notre Ville a accueilli la Schubertiade en 2017 et la manifestation fut un succès reconnu dans toute la Suisse romande.

J'aimerais savoir quel est le bilan en terme financier de la manifestation pour la Ville d'Yverdon ?

On voit dans les comptes 2017 au compte 152.3653.00, une mention d'une maîtrise des coûts de la Schubertiade qui a permis des dépenses nettement inférieures à ce qu'elles étaient budgétées. Puis aussi une note concernant des remises de sponsoring.

Donc compte tenu du bilan de l'édition 2017, peut-être serait-il opportun de se pencher sur la possibilité d'accueillir à nouveau la Schubertiade en 2019 à Yverdon. Est-ce que la Municipalité a envisagé d'étudier la question ?

**Mme la Municipale Carmen TANNER :**

Merci M. le Conseiller pour cette question que j'ai reçue in extremis avant le Conseil communal. Comme il a déjà été dit ici, je vais faire court et je n'ai pas de slide.

Donc le bilan financier. Le bilan financier nous sommes, nous avons prévu un montant de CHF 500'000.- et les charges totales se sont finalement réduites à CHF 360'000.-. Nous avons CHF 90'000.- de produits, soit la nourriture, des food trucks, etc., et CHF 60'000.- de recherches de fonds en fait par la RTS et nous-mêmes, ce qui fait que le bilan est de CHF 270'000.- de charges au final. Là-dessus, il y a les pré-Schubertiades de CHF 30'000.-, un événement si vous voulez un peu spécial pour les 20 ans de la Schubertiade. Donc un événement qu'on pourrait dire usuel d'une Schubertiade à CHF 240'000.-.

Les coûts ont été assurés, effectivement, et ça je crois qu'on peut le relever, au niveau de la maîtrise de nos services. La Schubertiade a été assurée par une structure professionnelle, par le Service de la culture et tous les services de la Ville, qui ont été impliqués, et je crois qu'on peut en être extrêmement fier.

J'ai aussi quelques chiffres du bilan, parce que la commune de Nyon la semaine passée, sentant le vent tourner, voilà, nous a demandé quelques bilans, quelques chiffres, on leur avait gentiment donné un petit peu le résultat de ce qu'on avait, les chiffres.

Alors un bilan sur différentes thématiques, alors un engouement régional au niveau du Nord-vaudois avec une implication de plusieurs acteurs, des retombées promotionnelles nationales, des spots TV, que ce soit à la radio à la TV, etc. Au niveau des retombées médiatiques, on est à 40 articles, des reportages, plusieurs reportages au 19h.30, et plusieurs spots, une diffusion continue sur la chaîne Espace 2.

500 nuitées, 50 restaurateurs partenaires, satisfaits, ouverts samedi et dimanche, 360 bénévoles de la région, 4'000 spectateurs pour les 11 premiers événements de la pré-Schubertiades et puis plus de 15'000 spectateurs en deux jours pour la Schubertiade, malgré une météo un peu maussade, le samedi. Voilà, comme vous le voyez les retombées économiques ou du moins financières, les retombées économiques sont là, retombées aussi au niveau social, au niveau de la cohésion de la région notamment. Et puis des retombées en termes de communication

effectivement, nous sommes extrêmement heureux.

Alors pour maintenant répondre à votre question sur l'édition 2019. Alors la nouvelle est tombée en début de semaine. Nous n'avons pas discuté de ça en Municipalité. Pour vous dire à quelque part, je comprends votre question, il serait tentant de se dire qu'on pourrait en 2019 se relancer là-dedans. Le bilan est bon, on pourrait diminuer les coûts vu qu'on a déjà une expérience avec nous. De l'autre côté, les finances communales en 2019 se tendent, la RIE III va être introduite, et puis il nous faut aussi continuer à pérenniser nos structures culturelles, qui ont des besoins, qui ont des demandes.

Et puis je crois aussi, que pour le dynamisme d'Yverdon et de la Schubertiade, si une telle manifestation devait être imaginée ici dans nos terres, il faudrait peut-être aussi apporter une peut-être plus-value, une différence par rapport à l'année passée, quelque chose d'inattendu. De ne pas réinventer la roue, mais vraiment refaire quelque chose pour surprendre les gens, sinon cela ne marcherait pas, la sauce ne prendrait pas comme on dit.

Donc voilà, voilà pour vous donner déjà quelques éléments. Mais la question est ouverte, et de facto, alors du coup, on se la posera en Municipalité. Voilà pour vous répondre, M. le Conseiller.

**M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :**

Je vous remercie de vos réponses extrêmement complètes.



19.6

**Une Question de Mme la Conseillère Aurélie Maude HOFER (Interdiction d'accès aux cours d'école)**

Dans un communiqué de presse de la semaine dernière, la Municipalité a dit souhaiter interdire l'accès aux cours d'écoles uniquement durant les heures d'enseignement, c'est-à-dire de 7h à 17h. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler lors de l'adoption du règlement général de police, mais d'ici là je souhaiterais avoir quelques précisions à ce sujet.

En tant que parent d'enfants fréquentant une petite école de quartier, je sais combien les cours d'écoles sont un endroit précieux pour les enfants pour se retrouver et se dépenser. C'est en effet dans certains quartiers le seul espace de jeux à leur disposition. Aussi, s'il est plutôt normal de ne pas déranger les élèves durant les cours, je me pose la question de savoir comment cette mesure avec un horaire fixe sera appliquée dans les écoles où les cours commencent à 8h et se terminent à 15h, ainsi que le mercredi après-midi ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.

**Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :**

Merci Mme la Conseillère d'avoir transmis votre question. Alors en préambule, j'aimerais dire si on a sorti cette communication c'est déjà pour répondre à un article de presse qui a paru, je ne sais plus quand, enfin quand le règlement est plus ou moins sorti.

Et c'était pour vraiment signifier la volonté de la Municipalité, qui apparemment avait été mal interprétée de ce qu'il en était ressorti de l'article paru encore une fois. Aujourd'hui le préavis sur le règlement de la police est en pleine étude par la Commission, et je pense qu'il ne serait pas de bon ton, qu'on commence à développer aujourd'hui, ce soir, des réponses à vos interrogations.

Je crois qu'il faut laisser les travaux de la Commission se faire et on reprendra ce débat en temps voulu, en temps et en heure, une fois que la Commission aura rendu son rapport. On ne va pas commencer, quand une Commission délibère, on doit les laisser travailler sans donner d'autres apports et tout. La communication qu'on a faite a été demandée par la Commission et on en a

longuement parlé avec eux.

Voilà ce que je peux vous dire pour ce soir.

**Mme la Conseillère Aurélie Maude HOFER :**

Je vous remercie pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

19.7

**Une Question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (Informations annuelles sur les aliénations, acquisitions immobilières et acquisitions de participations dans les sociétés commerciales pour la CAIMM et la COFI)**

Ma première question est en lien avec la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2016, où notre Conseil a accepté le préavis 16.28 ayant pour objet l'octroi à la Municipalité d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, ainsi que sur l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales.

Dès cette législature un article 4 nouveau a été accepté à l'unanimité des Conseillers. Et cet article était libellé comme suit :

Le Conseil Communal décide :

Article 4 : de demander à la Municipalité d'établir annuellement, à l'attention de la Commission des affaires immobilières et de la Commission des finances, la liste exhaustive des affaires traitées avec leurs coûts, dans le cadre des articles 1 à 3 du présent préavis.

Depuis lors nous devons constater que les Commissions des affaires immobilières et des finances n'ont reçu aucune liste des opérations réalisées.

S'agissant d'une pratique nouvelle, nous pouvons imaginer qu'il s'agit d'un oubli ou que l'information n'a pas suivi dans les services ?

Ma question :

- La Municipalité sera-t-elle dorénavant en mesure de nous transmettre annuellement les informations demandées, conformément à la décision de ce Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

M. le Conseiller, déjà merci d'avoir transmis votre question auparavant. Dans le fond, la Municipalité a donné l'information. Mais je vais commencer par le début.

En fait, ces informations ne concernent pas les objets, qui font l'objet d'un préavis spécifique. Ça ne concerne pas non plus, le secteur du PST, qui est régi par une autre réglementation.

En 2017, seules deux servitudes font l'objet de cette communication-là :

- Une servitude personnelle en faveur d'Yverdon-les-Bains pour le passage d'une canalisation d'eau de source sur les parcelles des communes de Chamblon et Montagny.
- Une deuxième, qui est une servitude personnelle en faveur d'Yverdon concernant aussi un certain nombre de parcelles.

Ces éléments ont été intégrés dans le rapport de gestion et dans la brochure des comptes. C'est pour ça que je vous disais, dans le fond, cette information a été donnée d'une façon ou d'une autre.

Par contre, on peut s'améliorer. On peut s'améliorer en fonction de votre question. Et donc je pense que dorénavant on fera une communication spécifique M. le Conseiller.

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Merci M. le Syndic pour votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

19.8

**Une Question de M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO (Nouvelle salle du Conseil à l'Aula Magna)**

Ma deuxième question a trait à la nouvelle salle du Conseil.

En cette première moitié de législature deux résolutions ont été votées à l'unanimité des membres de ce Conseil, soit :

Celle proposée par votre serviteur en date du 6 octobre 2016, et celle déposée par le Conseiller Maximilien BERNHARD le 7 décembre 2017.

Ces deux résolutions poursuivaient le même but : améliorer les conditions de travail des Conseillers communaux dans les meilleurs délais.

Entre temps les Conseillers ont testé avec succès la tenue d'une séance de ce Conseil à l'Aula Magna et refusé de voter le préavis de CHF 900'000.- qui leur était soumis pour le réaménagement de la salle actuelle.

Partant du principe que la Municipalité a depuis huit mois toutes les données en mains pour conduire une étude d'aménagement de l'Aula Magna, ma question est simple :

Quel est l'état d'avancement de ce dossier ? Et la Municipalité est-elle en mesure de nous donner un planning de réalisation de ce nouvel aménagement ?

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Et bien je vais vous faire plaisir M. le Conseiller, puisque le Service a travaillé avec diligence après la séance du Conseil à l'Aula Magna du Château qui a eu lieu, je ne me souviens plus quand, mais sauf erreur c'était au printemps.

Et bien nous avons passé en Municipalité le 23 mai, un rapport tout à fait complet qui doit vous être présenté. D'ailleurs pour l'instant, il est en préparation de préavis au greffe. J'espère qu'il vous sera soumis tout prochainement. J'aurais souhaité qu'il le soit ce soir. Vous voyez, cela ne l'est pas, j'en suis bien navrée. Mais c'est, j'imagine les impondérables d'une surcharge de travail du greffe.

Voilà M. le Conseiller, mais vous allez être satisfait tout soudain, le Service ayant tout étudié, tout examiné et vous ayant préparé un beau projet.

**M. le Conseiller Gildo DALL'AGLIO :**

Je remercie Mme la Municipale.

Et je crois que ce n'est pas seulement à moi que cela fera plaisir mais je crois que c'est à tous les Conseillers dans cette salle. Je crois qu'on peut espérer que ce préavis va enfin clore ce chapitre, ce serpent de mer de la salle du Conseil communal.

Alors merci encore à votre service.

**Mme la Municipale Gloria CAPT :**

Merci de cette précision mais je vous assure que le « vous », c'était bien vous tous.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

19.9

**Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Futures manifestations d'envergure dans le domaine culturel)**

En intervenant pour poser cette question, je voudrais remercier la Municipalité pour tout le soutien qu'elle apporte aux organisateurs de diverses manifestations, qui ont eu lieu dans notre belle Ville.

Je veux parler de la fête des Yodleurs, de la Schubertiade, des manifestations sportives, du meeting d'avions modelés réduits et tous les autres que j'oublie.

A tous les bénévoles de cette Ville qui sans eux rien ne se passerait.

D'où ma question :

Dans le domaine culturel nous avons eu deux belles manifestations la Schubertiade et les Yodleurs. Est-ce que dans l'avenir nous aurons de nouveau de telles manifestations ? C'est-à-dire, soit du groupe metal ou des choses comme ça.

**Mme la Municipale Carmen TANNER :**

Effectivement on a eu des beaux échos, comme j'ai pu le dire autour de la Schubertiade, le Yodle tout pareil, et puis troisième manifestation vous l'avez dit, le festival de rock. On voit que notre Ville, et on a su le montrer à la Suisse romande, que nous pouvons organiser des événements d'envergure au niveau culturel.

Nos Services sont disposés, sont ouverts, travaillent en collaboration, et c'est une grande chance que d'avoir un tel niveau de qualité au niveau de ces manifestations. Je suis persuadée, alors nous ne cherchons pas activement, des gros événements de cette ampleur, il faut savoir que ça demande une certaine recherche. Typiquement pour le festival de rock, son nom m'échappe tout à coup, Sonisphere, merci, une personne avait été déléguée pour chercher les mandataires, etc., c'était un gros travail de recherche.

Mais nous sommes persuadés en fait, que d'autres offres vont nous parvenir. Nous sommes ouverts à la collaboration. Il y a aussi des belles manifestations à Yverdon. Nous investissons aussi du temps, des subventions dans les manifestations à Yverdon. Mais tout reste ouvert, comme je l'ai dit tout à l'heure. Voilà, merci de votre attention.

**M. le Conseiller Didier FORESTIER :**

Je vous remercie pour les réponses. Mais ce serait vraiment bien que la Ville puisse de temps en temps organiser de telles manifestations. On a un peu l'infrastructure au bord du lac qui nous permettrait de faire ça, vu que ce groupe quand il est venu, a déplacé beaucoup de monde.

Donc pour notre jeunesse, c'est aussi pas mal d'avoir ce genre de choses. Donc ça serait intéressant de creuser l'histoire.

Je vous remercie de votre réponse.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

19.10

**Remerciement de M. le Conseiller Bart WIND (CO18.05 Rapport postulat "Pour un rachat de l'électricité au prix du marché")**

Il s'agit simplement d'un petit merci. La Municipalité nous a fait parvenir son communiqué CO18.05 une réponse au postulat que j'avais déposé le 3 décembre 2015.

J'ai lu attentivement cette réponse et je souhaite mentionner que celle-ci me comble de bonheur. Je vous remercie beaucoup M. le Municipal DESSEMONTET pour toute l'énergie que vous injectez dans ce Service des énergies, permettant aux générations futures de pouvoir encore mieux l'utiliser cette énergie.

Simplement merci beaucoup.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Clôture

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La discussion est toujours ouverte au point 19 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je demande à la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :**

Non, Mme la Présidente.

**Mme la Présidente Catherine CARP :**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

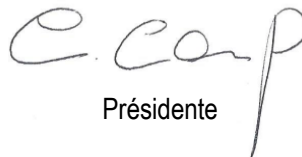
Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public et les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 4 octobre 2018 à 20 heures.

Il est 22h29, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Catherine CARP



Présidente



Gaëlle VON BERGEN



Secrétaire adjointe